

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2021

DCM N° 21-12-16-13

Objet : Adoption du Projet Educatif de Territoire et du Plan Mercredi 2021-2024.

Rapporteur: Mme AUDOUY

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) définit un cadre partenarial réunissant tous les acteurs éducatifs du territoire pour assurer la complémentarité ainsi que la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Cela pour prendre en compte l'intégralité du temps en collectivité.

Le Projet Educatif de Territoire 2018-2021 approuvé par le Conseil Municipal et signé par les partenaires institutionnels que sont le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Moselle, le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et la CAF de la Moselle, en septembre 2018, complété par un Plan Mercredi en janvier 2021, est arrivé à sa fin.

L'objectif du Projet Éducatif de Territoire est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Cette démarche rassemble tous les acteurs de la communauté éducative. Elle concerne l'ensemble des écoles publiques messines sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, depuis janvier 2021, la Ville de Metz a déployé un accueil de loisirs périscolaire sur le temps du mercredi matin qui a permis à la Ville de s'engager dans un "Plan Mercredi". La qualité des accueils est garantie par une charte qualité "Plan Mercredi" dont les orientations sont intégrées dans le Projet Educatif de Territoire.

L'évaluation du précédent projet, PEDT 2018-2021 et Plan mercredi 2021 a été réalisée entre mars à novembre 2021 par une consultation associant parents, enseignants, agents de la Ville, associations périscolaires et enfants. Toutes les parties prenantes de l'évaluation ainsi que les partenaires institutionnels ont été amenés à se réunir lors d'une première réunion de travail, pour définir les objectifs principaux et les actions à mener sur les trois années scolaires à venir.

Le Projet Éducatif Territorial 2021-2024 précisera les objectifs à mettre en œuvre avec l'ensemble de la communauté éducative, au cours des trois prochaines années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

S'ils donnent les grandes lignes et des objectifs précis, le Projet Educatif de Territoire et le Plan Mercredi doivent pouvoir évoluer grâce au travail des différentes instances et partenariats.

La Ville de Metz souhaite renouveler le Projet Educatif de Territoire tout en intégrant un Plan Mercredi.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au Bulletin Officiel n° 12 du 21 mars 2013 portant sur le Projet Éducatif de Territoire,

VU la délibération du 3 décembre 2020 approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès le lundi 4 janvier 2020,

VU le Projet Educatif de Territoire 2021-2024 et la convention "Charte qualité Plan Mercredi" joints à la présente délibération,

CONSIDERANT la modification des rythmes scolaires à compter du 4 janvier 2021,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz, ville amie des enfants et ville éducatrice, de créer les conditions favorables au bien-être des enfants et à leur réussite,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter le Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi 2021/2024 afin de maintenir la cohérence éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le Projet Éducatif de Territoire 2021-2024 et la convention Charte Qualité « Plan Mercredi »,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le Projet Educatif de Territoire 2021-2024, la convention charte qualité « Plan Mercredi » et leurs avenants éventuels, ainsi que tout acte, document ou contrat connexes à la mise en place du dispositif « Plan Mercredi »,

SOLLICITE les soutiens financiers auxquels la Ville peut prétendre dans le cadre de la mise en place du dispositif Projet Educatif de Territoire et « Plan Mercredi ».

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
--

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE et PLAN MERCREDI 2021-2024

Ville de Metz



Le Projet Educatif de Territoire et Plan mercredi (2021-2024) traduisent l'ambition éducative commune pour tous les enfants messins. Cette ambition éducative, partagée par l'ensemble de la communauté éducative, repose sur quatre axes et s'appuie et alimente également différents dispositifs comme des schémas, labels, titres... que la Ville de Metz a su mettre en place dans une logique de transversalité entre les services de la Ville au service des enfants.

Quatre axes de travail du Projet Educatif Territorial :

- Une ville de culture et citoyenne
- Une ville référente en matière développement durable et d'environnement
- Une ville qui met en avant l'école inclusive et lutte contre les discriminations
- Une ville qui pense à la santé et au bien-être des enfants

Les différents dispositifs de la Ville de Metz :

- Metz Ville Amie des enfants de l'Unicef (depuis 2004)
- Schéma de cohésion sociale
- Politique de la Ville : NPRU, Programme de Réussite Educative et Cité Educative, contrat de Ville
- Contrat Local de Santé
- Terre de jeux : Paris 2024
- L'Agenda 21
- 100% Education Artistique et Culturelle (100% EAC)
- Schéma de Lutte contre les discriminations

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES issues du Diagnostic Social de Territoire de la Ville de Metz (2017)	5
ENFANCE ET JEUNESSE - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	5
Modalités de pilotage	10
Modalités d'information des familles	10
Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :	11
Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :	12
Évaluation du projet éducatif de territoire	13
L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE	14
Les écoles et nombres d'enfants	14
L'organisation du temps	15
Le périscolaire	15
Formation	17
L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE	18
La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil	18
La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	18
Les modalités de participation des mineurs.....	19
Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps	19
Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs	19
Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.....	21
La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.....	21
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).....	22
Mise en valeur de la richesse des territoires	24
Le développement d'activités éducatives de qualité	24
Les modalités d'évaluation de l'accueil	25
Exemples d'activités proposées dans le cadre du Plan mercredi par les associations périscolaires messines.....	Erreur ! Signet non défini.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Caroline AUDOUY
Fonction	Adjointe au Maire aux Temps périscolaires et au Plan mercredi
Adresse	144 avenue de Thionville 57050 Metz
Téléphone	03 87 55 52 89
Adresse électronique	caudouy@mairie-metz.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Justine COLOMINA-RUBIO
Fonction	Chargé de mission Projet Éducatif Territorial et Communication
Adresse	144 avenue de Thionville 57050 Metz
Téléphone	03 87 55 55 31
Adresse électronique	jcolomina@mairie-metz.fr

Territoire concerné :

Commune(s)	Nombre d'habitants
- Ville de Metz	116 581 (source INSEE - 2018)

Description générale du territoire :

Située à 50 mn de Luxembourg, 1h25 de Paris (en TGV) et à 2h30 de Bruxelles, la Ville de Metz, trentième ville de France, fait partie de Metz Métropole (230 000 habitants et 44 communes).

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES issues d'un dossier INSEE (2018) et du « portrait social des quartiers » 2020 - CCAS de Metz

- **Une population en nette diminution et vieillissante**
 - La commune affiche un déficit migratoire de plus en plus marqué et compte désormais moins de 117 000 habitants.
- **Une augmentation des ménages composés d'une seule personne, stagnation du nombre de familles monoparentales, une diminution du nombre de couples, avec ou sans enfant.**
- **Légère baisse du nombre des 0 – 14 ans**
 - Les 0-14 ans représente 15% de la population messines
 - La baisse du taux de natalité se traduit par une diminution du nombre d'enfants en bas-âge.
- **Niveau de vie et pauvreté**
 - Un taux de pauvreté de 23 % pour l'ensemble de la population messine contre 14% au national
 - Les moins de 30 ans sont particulièrement affectés : près d'un jeune sur trois est considéré comme pauvre.
 - 5330 bénéficiaires du RSA à Metz en 2016
- **De fortes disparités entre les quartiers**
 - Borny, Bellecroix et Patrotte/Metz-Nord sont les quartiers les plus en difficulté.

ENFANCE ET JEUNESSE - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- **Plus d'un messin sur cinq sort du système scolaire sans diplôme ou avec un diplôme niveau brevet des collèges**
 - 16% pour le centre-ville, 53% pour Borny
- **Une baisse des effectifs scolaires estimée dans l'avenir** compte tenue de la baisse de la natalité
 - Les 3-10 ans représente 26% de la population
- **Un soutien pour l'aide aux devoirs est proposé**

- 7 associations assurent de l'aide aux devoirs : Contrat Local D'Accompagnement Scolaire (CLAS) ou Solidarité Université Quartier Ecole (SUQE)
 - L'aide aux devoirs est aussi proposée par la municipalité sur l'ensemble des écoles élémentaires.
- **Une typologie des utilisateurs conformes à celle du quartier d'implantation du service** (source interne au pôle)
- 40 % des enfants inscrits à l'école primaire fréquentent quotidiennement la restauration scolaire (soir 3800 enfants en moyenne par jour)
 - 19% des enfants fréquentent le périscolaire du soir
 - 5% des enfants fréquentent le périscolaire du matin
 - 5% des enfants fréquentent le périscolaire du mercredi matin
- **La fréquentation de la restauration scolaire encore inférieure en comparaison à celle de villes de taille similaire**
- **L'accompagnement des parents est à consolider**
- Le passage entre l'école et l'accueil périscolaire est une forte préoccupation des parents.
- 65,2% des femmes avec enfants de 6 à 17 ans et 70,7% des hommes sont actifs en 2014, ce qui pose d'autant plus la question de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire.
- **Une aide financière accordée pour l'accès à la culture, aux loisirs, par le CCAS de la Ville de Metz**

Les associations du territoire

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
Vous pouvez retrouver l'ensemble des associations de la Ville de Metz sur le site de la Ville : https://metz.fr/associations/liste_associations.php		

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels...) :

- **Metz Ville Amie des enfants** : la Ville de Metz s'est engagée, pour une durée de 6 ans, auprès d'UNICEF, à rendre la ville plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation à la citoyenneté, et à favoriser leur participation à la vie de la cité. Un plan d'action a été élaboré avec l'ensemble des Services de la Ville concerné de près ou de loin par l'enfant de 0 à 18 ans, et une feuille de route est décidée annuellement avec le Comité Unicef Moselle.
- **Une coopération avec les services de la Ville au profit des enfants** : La Ville de Metz met tout en œuvre pour développer des actions éducatives de qualité dans le temps scolaire, en partenariat étroit avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Moselle. Un programme riche et varié est établi par les services municipaux et structures culturelles messines. Les enfants scolarisés à Metz peuvent ainsi bénéficier des rendez-vous axés sur les sciences, la nature, la citoyenneté, la sécurité routière, le sport, les fêtes locales traditionnelles, le jeu, la découverte de leur environnement et du patrimoine local et d'une offre culturelle importante. En outre, de nombreuses ressources sont mises à disposition des élèves et des enseignants.
Ainsi, un catalogue des actions éducatives sur temps scolaire est réalisé chaque année à destination des directeurs pour les informer sur la diversité des actions proposées et les contacts utiles pour les mettre en œuvre. De plus, les services sont amenés à travailler ensemble lors de l'élaboration du PEDT mais également dans la mise en place de différents labels ou contrats locaux ; comme le Contrat Local de Santé, le label 100% EAC, ou la mise en place d'une Cité Educative.
- **Un réseau associatif et culturel mobilisé sur les temps scolaires et périscolaires** : Treize associations interviennent sur les différents temps de l'enfant. Plusieurs dispositifs portés par différents services de la Ville permettent de mettre en place diverses activités avec les enfants. Le dispositif Entr'Act sur la pause méridienne avec des intervenants associatifs et culturels (structures, compagnies et centres d'art de la Ville de Metz), les résidences d'artistique organisées avec le service culture de la Ville de Metz permettent à des artistes d'intervenir dans la majorité des écoles ;
- **Des restaurants rénovés, des équipements et salles du périscolaire aménagés offrant une meilleure capacité d'accueil pour les activités périscolaires** : construction récente de plusieurs restaurants scolaires, la rénovation des salles de classes et des salles pouvant accueillir des activités périscolaires grâce à des aménagements d'équipements ou des salles, ainsi que d'espaces de repos dans les écoles ;
- **Une organisation du pôle avec une structuration de la compétence animation** : deux référents pédagogiques attachés au service "Temps périscolaires" mettent en place des formations pour les 18 chargés d'animation et les 300 agents répartis sur les 24 restaurants scolaires ;
- **Favoriser l'utilisation du numérique** : La Ville de Metz s'est engagée dans un plan de numérisation des écoles sur 5 ans. En 2020, l'ensemble des écoles de Metz disposent des mêmes équipements informatiques. Cette politique digitale est le fruit d'un partenariat avec l'Éducation Nationale pour établir une architecture numérique adaptée aux usages et besoins réels des équipes enseignantes. L'option choisie a été d'équiper les classes d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur muni de logiciels d'installation et pédagogiques, d'un clavier sans fil et de deux ordinateurs en fond de classe pour favoriser les applications multi médias et les apprentissages collectifs et collaboratifs.
- **Un lieu dédié à l'Écologie Urbaine** : Le Cloître des Récollets est identifié comme un lieu incontournable fédérant multiples associations œuvrant dans le champ du Développement Durable, pouvant accueillir des actions éducatives sur le sujet mêlant environnement et patrimoine.
- **Une proximité avec les pays Européens** : cette proximité avec l'Allemagne permet de mettre en avant des classes ou écoles biculturelles franco-allemande afin de faciliter l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge.



Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- **65 écoles et groupes scolaires répartis entre 24 restaurants scolaires** qui nécessitent des transferts réduisant les temps éducatifs sur la pause méridienne pour certaines écoles et mobilisant du personnel supplémentaire.
- **Configurations diverses des écoles** qui ne permettent pas toujours un aménagement des espaces éducatifs pour adapter les activités aux rythmes des enfants ;
- **Des disparités entre les différents quartiers de la Ville** qui ne facilite pas l'homogénéisation des activités, la mise en commun et la diffusion des informations.

Précision sur les **domaines de compétence** acquis

Commune	EPCI ou SIS	
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

dispositifs existants :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de ville | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez :

Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 - 8 h 30	ACCUEIL DU MATIN		PÉRISCOLAIRE 7 h 30 - 12 h	ACCUEIL DU MATIN	
8 h 30 - 11 h 45	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
11 h 45 - 13 h 45	PAUSE MÉRIDIANNE Restauration et animations			PAUSE MÉRIDIANNE Restauration et animations	
13 h 45 - 16 h 30	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
16 h 30 - 17 h 30	AIDE AUX DEVOIRS ou PÉRISCOLAIRE			AIDE AUX DEVOIRS ou PÉRISCOLAIRE	PÉRISCOLAIRE
17 h 30 - 18 h 45	PÉRISCOLAIRE		PÉRISCOLAIRE		

 Temps périscolaire facultatif
 Temps scolaire obligatoire

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents...)
- Directeur académique des services de l'Éducation nationale - Inspecteurs de l'Éducation Nationale - Caisse d'Allocations Familiales - Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Ville de Metz (le Pôle Education et les différents services de la Ville)	- Union des Maisons de la Jeunesse et de la Culture - Ligue de l'enseignement - Fédération des Centres Sociaux	- Parents d'élèves Elus - Autres parents volontaires (ayant exprimé le souhait de participer à ces réunions via le questionnaire d'évaluation de précédent PEDT)

Modalités de pilotage

> A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

Une fois par an

> Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui

Non

Si oui, précisez les thématiques, observations, etc :

Quatre groupes plus un groupe de travail ont été mis en place. Les quatre groupes reprenaient les axes du PEDT qui sont :

- Culture et Citoyenneté
- Développement Durable et Environnement
- Ecole inclusive et lutte contre les discriminations
- Santé et Bien-être des enfants

Il a également été proposé un groupe de travail sur la communication entre l'ensemble de la communauté éducative, thème très présente lors de la consultation par questionnaire lors de l'évaluation du PEDT précédent.

> De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Les parents d'élèves ont été invités à participer à ces groupes de travail. En amont, un questionnaire d'évaluation leur a été envoyé pour connaître leur niveau de connaissance et leur attente vis-à-vis du PEDT et plus globalement vis-à-vis du Pôle Education.

> A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

Une fois par an

Modalités d'information des familles

> Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

(Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Mon **espace famille est une interface numérique**, disposant de fonctionnalités de facturation et de réservation des activités sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne, du périscolaire du soir du périscolaire du mercredi matin. Les parents ont également accès à des informations sur les actualités du pôle éducation, les activités de leurs enfants, les menus de la restauration scolaire. Cet espace numérique a pour but de simplifier la vie des familles et de leur permettre de mieux identifier l'ensemble de l'offre éducation messine.

Par ailleurs, un service numérique en ligne de carte scolaire permet aux familles de connaître l'école de rattachement de leur(s) enfant(s), ainsi que les différents lieux d'accueils des temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du

périscolaire du soir. Un plan permet de visualiser l'école, le restaurant scolaire et les accueils des temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir.

Le Journal des écoles est publié au moins trois fois par an, à l'automne, au printemps et en été. Destiné prioritairement aux familles, il présente toute l'actualité des actions et services en matière d'éducation. Il est distribué à tous les enfants et est diffusé via l'espace famille.

L'affichage dans les écoles permet de renseigner les familles sur les menus à la restauration scolaire, les programmes des activités sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne, du périscolaire du soir et du mercredi matin et le programme d'Entr'Act.

Le **Mémo de rentrée** renseigne les familles sur l'organisation des différents temps scolaires et périscolaires sur la semaine et présentent aux parents les temps forts (semaine du développement durable, semaine olympique...) ainsi que les dates (élection des parents d'élèves, réunion PEDT...) à retenir au cours de l'année.

Des articles dans le **Metz Mag** afin de communiquer les annonces importantes comme le changement des rythmes scolaires ou la mise en place d'un nouveau PEDT.

De plus, il est possible de mettre en place de **l'emailing ou envoi de SMS en masse** pour informer les parents d'élèves.

Lors du passage à la semaine de 4 jours et la mise en place du plan mercredi, nous avons communiqué largement sur **les réseaux sociaux et le site de la Ville** grâce à un format vidéo court et explicatif. Une plaquette a également été distribuée à l'ensemble des enfants.

Globalement, afin de toucher un maximum de personne nous multiplions les supports de diffusion. Pour coller au plus près des attentes de la communauté éducative, un groupe de travail a été mis en place pour avoir l'avis du plus grand nombre sur « comment communiquer sur le PEDT ? A quelle fréquence ? Sur quelles informations insister ?... »

Concernant la désignation des représentants des parents d'élèves au Comité de Suivi et d'Élaboration du Projet Éducatif Territorial, elle est renouvelée tous les ans. A la suite des élections dans les écoles, les parents sont invités à assister à une réunion de présentation du Pôle Education, le rôle de parents d'élèves, du PEDT et du calendrier des grandes consultations.

> Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Les parents d'élèves peuvent inscrire leur(s) enfant(s) par différents moyens, via les mairies de quartier ou en ligne via un formulaire d'inscription. Les enfants sont inscrits aux activités. Par la suite, les parents peuvent réserver les activités via l'espace famille pour le périscolaire du soir, l'aide aux devoirs et le mercredi matin. Elles peuvent aussi pour le périscolaire du soir et du mercredi matin s'adresser directement à l'association. Pour le périscolaire du matin, seule une inscription est nécessaire sans réservation à prévoir. Concernant la pause méridienne, la réservation se fait le matin même du jour de consommation pour l'année 2021-2022 mais un nouveau système est à l'étude actuellement.

La Ville de Metz, dans un objectif de démocratisation des activités hors temps scolaire, propose une tarification sociale qui tient compte de la composition et des revenus des familles. La Ville de Metz centralise et harmonise l'ensemble des tarifs des activités d'accueil du matin, de la pause méridienne, du périscolaire du soir, de l'aide aux devoirs et du mercredi matin pour favoriser un accès égal à tous les enfants messins. Cette centralité facilite également la vie des familles messines pour les inscriptions, les réservations et le paiement.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

Axe 1 : Culture et Citoyenneté

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Favoriser la participation des enfants à la vie de la cité

- Favoriser et former au bon usage du numérique
 - Favoriser l'apprentissage des langues étrangères
- Axe 2 : Développement Durable et Environnement
- Favoriser l'Education au Développement Durable
 - Sensibiliser au bien-être animal
 - Lutter contre la pollution aux abords et dans les écoles
- Axe 3 : Ecole inclusive et lutte contre les discriminations
- Favoriser l'égalité Filles-Garçons
 - Sensibiliser aux handicaps
 - Lutter contre les violences et le harcèlement
- Axe 4 : Santé et Bien-être des enfants
- Favoriser le bien-être des enfants
 - Favoriser la pratique du sport
 - Sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires

Objectif éducatif : Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

- Axe 1 : Culture et Citoyenneté
- Faciliter et banaliser l'accès à la culture
 - Meilleure utilisation des outils numériques
 - Appétence pour la langue et la culture allemande et appétence pour la langue anglaise
 - Meilleure participation des enfants à la vie de la cité
 - Meilleure connaissance de l'histoire du territoire messin
- Axe 2 : Développement Durable et Environnement
- Sensibilisation de tous les enfants à la thématique avant leur sortie de primaire
 - Sensibilisation et responsabilisation des enfants sur leurs comportements de consommateur
 - Meilleure connaissance de l'environnement naturel urbain
 - Complémentarité des projets éducatifs sur l'Éducation Développement Durable (EDD) entre les écoles et associations périscolaires
 - Favoriser les comportements éco-responsables
- Axe 3 : Ecole inclusive et lutte contre les discriminations
- Meilleure intégration des enfants en situation de handicap dans les écoles
 - Amélioration de la connaissance des types de handicaps, travail collectif sur les postures, les manières d'accueillir et prendre en charge les enfants en situation de handicap
 - Mise en accessibilité des écoles pour les enfants et les parents
 - Sensibilisation à l'égalité Filles et Garçons
 - Déconstruction des stéréotypes sexués
- Axe 4 : Santé et Bien-être des enfants
- Développement de projets sur le thème de la santé avec la participation des élèves et leurs familles
 - Proposition d'activités sur le bien manger
 - Faciliter l'accès au sport
 - Accompagner la transition crèche-école
 - Proposition d'activités variées sur tous les temps périscolaires.

Évaluation du projet éducatif de territoire

Périodicité de l'évaluation

Le projet 2021-2024 sera évalué par le Comité de Suivi et d'Evaluation, composé de parents d'élèves, associations périscolaires, enseignants, représentants de la CAF et des services de l'Education Nationale de janvier à juin 2024. Avec un point d'étape sur la réalisation du projet annuel, idéalement en janvier de chaque année.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)		
Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Culture et Citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des lieux culturels et augmentation des visites des bibliothèques Médiathèques - Nombre de formations mises en place sur le bon usage de numérique - Nombre de classes/écoles biculturelles et de classes/écoles trilingues - Augmentation des consultations de l'avis des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des recommandations des enfants - Observation des changements de comportements des enfants
Développement Durable et Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfant sensibiliser à la thématique - Nombre de formations mises en place - Nombre de projets mis en place sur le bien-être animal et sur l'environnement - Mesure de la qualité de l'air dans et autour des écoles - Nombre de participants à « l'herbier de mon quartier » 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des termes et autres actions en lien avec cette thématique - Observation des changements de comportements des enfants
Ecole Inclusive et lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles accessibles - Nombre de classes/écoles participantes à la semaine de sensibilisation au handicap - Nombre de projets sur l'égalité Fille-Garçon 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de mise en accessibilité - Observation des changements de comportements des enfants notamment dans les cours d'école
Santé et Bien-être des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projet sur le sujet de la santé - Nombre d'écoles participantes au projet de la Ville (dans le cadre du contrat local de santé ou du fruit à la récré) - Nombre de projet sur le sport à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressenti des enfants et des parents vis-à-vis de la transition crèche-école - Observation des changements de comportements des enfants

L'ÉCOLE ET LE PERISCOLAIRE

Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	51	9
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	3481	35
Niveau élémentaire :	5874 dont 162 en ULIS	33
Niveau secondaire :		

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

Quels sont les objectifs principaux du projet de l'école.

La Ville de Metz compte 65 écoles et groupes scolaires, et autant de projets d'école. Cependant on peut relever deux axes et objectifs communs à tous les projets d'école :

« Assurer à Tous et à Chacun la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture » :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés de langage ;
- aide aux élèves ayant du mal à se concentrer.

« Coopérer et s'organiser dans l'intérêt des élèves » :

- mobilisation de l'équipe pédagogique au niveau de l'arrivée des élèves dans l'école et au niveau des déplacements au sein de l'école ;
- mobilisation de l'équipe sur les problèmes de sécurité.

Pour la rentrée 2021, les conseils d'école sont amenés à rédiger leurs nouveaux projets d'école pour une période de 3 ans. Ainsi, le Pôle Education et les services de l'Education Nationale vont communiquer largement sur la mise en place d'un nouveau PEDT 2021-2024, afin que les projets d'école puissent s'inscrire dans cette nouvelle programmation.

L'organisation du temps

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
De 7h30-8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin avant activités	Accueil du matin	Accueil du matin	
De 8h30-11h45	Temps scolaire	Temps scolaire	Périscolaire du mercredi (jusque midi)	Temps scolaire	Temps scolaire	
TEMPS DE MIDI De 11h45-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne	
De 13h45-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire	
De 16h30 à 18h45	Périscolaire du soir	Périscolaire du soir		Périscolaire du soir	Périscolaire du soir	Ou aide aux devoirs lundi mardi, jeudi de 16h30 à 17h30

A quel moment sont organisés les APC ?

Les écoles organisent les APC en fonction de leurs contraintes, dans le respect de la continuité des temps scolaires et périscolaires.

Le périscolaire

Au travers de son PEDT, la Ville de Metz favorise la rencontre entre écoles, associations périscolaires et associations du quartier, afin de permettre d'enrichir les temps de l'enfant.

Associations socio-culturelles	Associations sportives	Autres intervenants
<ul style="list-style-type: none"> - MJC 4 BORNES - Fédération Famille de France 57 - ACS Agora - Arc en ciel - Il était une fois - Du Coté des Loisirs - MJC Metz Sud - ASBH Centre Social Pioche - Maison de la Culture et des Loisirs - Le Quai - PEP 57 - Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire - MJC Borny 	<ul style="list-style-type: none"> - Athlétisme Metz Métropole - Badminton Marly-Metz - Club Escalade Evasion Metz - Danse Expression - La Ronde Pétanque - Metz Gym - Taekwondo Spirit Metz -Ugolf Metz Technopôle - Club d'échecs Metz Fischer - Cometz baseball - Nan Bara - Pas Assez <p><i>Vous pouvez retrouver l'ensemble des associations de la Ville de Metz sur le site de la Ville :</i></p> <p>https://metz.fr/associations/liste_associations.php</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF France - CPN Coquelicot - UNICEF - INJS - Ecole De La Paix - La Fibre - La Passerelle - Les Petits Débrouillards Du Grand Est - Ligue De L'enseignement - Occe Moselle - Octave Cowbell Galerie -Metz A Vélo - Pôle Propreté Urbaine (Ville De Metz) - Welfarm - Amethyste - Association Tata - Unis-Cité

		<ul style="list-style-type: none"> - Bout D'essais - Compagnie Deracinemoa - Compagnie Enz - Emari - Instituts Des Musiques D'aujourd'hui - Le Cours Théâtral - Pop English creation Pushing - Association le « Souvenir Français » - Aponie - Cantorama - Club UNESCO - Heruditem - Ludothèque Eclaireuses et Eclaireurs de France - Office Central pour la Coopération à l'Ecole - Octave Cowbell - Pushing - SPA - Refuge Arry <p>Également toutes les troupes artistiques qui interviennent annuellement lors des résidences d'artistes.</p>
--	--	---

L'écriture du projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ? **(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)**

Oui Non

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? **(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)**

Oui Non ou date de présentation prévue : Lors du deuxième trimestre de l'année scolaire (février)

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non Autre précisez.....

Dans le cadre de la pause méridienne, le **dispositif Entr'act** fait l'objet d'un appel à projet avec une note de cadrage définissant les objectifs éducatifs (découverte dans le domaine des jeux traditionnels et sport, du multimédia et des nouveaux médias, des sciences et de la citoyenneté, de la Culture, initiation avec une possibilité d'approfondissement et sensibilisation permettant une découverte de la discipline) et les conditions d'organisation, de sécurisation et d'évaluation des activités à destination des organismes partenaires.

Dans le cadre du **périscolaire du soir et celui du mercredi matin**, la Ville de Metz propose une offre diversifiée pour l'accueil en périscolaire, en coopération avec les acteurs associatifs de tous les quartiers. La relation contractuelle entre associations et la Ville de Metz est définie sous la forme d'un marché public de trois années avec les objectifs éducatifs, les conditions d'organisation, de sécurisation et d'évaluation des activités. Le marché périscolaire soir et mercredi matin a été renouvelé en septembre 2021 pour la période 2021-2024.

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation) Ainsi que des formations internes
<input type="checkbox"/> Non	

Nombre de personnes concernées : 318 agents

À chaque rentrée scolaire, une session de formation d'une semaine à destination des chargés d'animation est organisée par les deux référents pédagogiques avec une présentation du fonctionnement du pôle, des interlocuteurs des différents services, du Projet Éducatif Territorial avec les projets d'année à mettre en place. Cette formation est également axée sur les fondamentaux de l'accompagnement des enfants.

Ces 18 chargés d'animation sont ensuite chargés de la coordination des 300 agents d'encadrement sur la pause méridienne. Un guide d'accueil est remis à chacun des agents qui définit les temps scolaires et périscolaires, les missions de l'agent, les besoins des enfants selon les âges, les règles de sécurité, les modes de passation et les informations sur les fonctions et rôles des équipes éducatives sur site.

Tout au long de l'année, une formation continue à destination des agents d'animation (chargés d'animation et agents d'encadrement) est mise en place sur les besoins et spécificités des enfants selon les tranches d'âge, les mesures de prévention dans la vie quotidienne, l'organisation d'activités, les dynamiques de groupes, l'acquisition d'un répertoire d'activités, les premiers gestes de sécurité, l'accueil des enfants en situation de handicap, accueil et accompagnement des allophones.

En octobre 2021, la Ville de Metz a accueilli le congrès national de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales), tous les agents du Pôle Éducation étaient invités à participer à ces trois jours d'échanges, d'ateliers et de formations sur le thème général de l'Éducation au Développement Durable.

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire
 Scolaire
 Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Quand la configuration des écoles le permet, des espaces de sieste sont mis en place pour les petites sections dans les écoles.

Pour l'accueil du matin, lorsque c'est possible, les accueils maternel et élémentaire sont séparés et les accueils sont échelonnés.

Pour la pause méridienne, des lieux calmes sont aménagés pour permettre aux enfants de se reposer et de participer ou non aux activités en libre accès. Du matériel ludique et adapté à la détente est mis à disposition, des temps libres surveillés sont proposés aux enfants.

Des temps calmes sont prévus sur l'ensemble des temps périscolaire pour s'adapter aux besoins physiologiques des enfants. Nous prenons en compte le droit à ne rien faire de chaque enfant.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Les ATSEM ont été spécifiquement affectés aux missions éducatives et de suivis dans les différents temps de passation. Ils assurent une continuité de suivi pédagogique sur la journée et permettent une passation de qualité entre les temps scolaires et les temps d'accueil du matin et de la pause méridienne, et avec les associations sur le périscolaire du soir.

L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil

Pour l'accueil du matin : Ce temps calme est adapté à chaque enfant et permet un éveil en douceur.

Pour la pause méridienne : Des activités variées sont proposées aux enfants par les chargés d'animation sur des thématiques diverses (culturelles, sportives, citoyennes, ...). Il est également prévu des temps calmes pour permettre aux enfants de se reposer et de participer ou non aux activités en libre accès. Du matériel ludique et adapté à la détente est mis à disposition, des temps libres surveillés sont proposés aux enfants.

Pour le périscolaire du soir et le mercredi matin : Les différents intervenants ont été retenus pour la pertinence de leurs projets d'animation (projet éducatif en lien avec le PEDT), les activités proposées aux enfants permettent de toucher un large public et sont adaptées aux enfants en situation de handicap.

Sur tous les temps de l'enfant hors temps scolaire, les organisateurs prévoient des temps calmes pour s'adapter aux besoins physiologiques des enfants. L'enfant a toujours le choix de participer ou non aux activités. De plus, les activités proposées ont une finalité ludique et récréative. Elles n'ont pas d'objectif d'acquisition de performance et doivent être accessibles à l'ensemble des enfants accueillis.

La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

Pour tous les temps hors temps scolaire :

Le temps de jeu est en complément du temps de détente pour les enfants qui le souhaitent. Les animateurs préparent des activités autour du jeu chaque jour.

Le temps de détente : C'est un temps qui permet de décrocher de l'école, de se détendre et de jouer. L'enfant y est libre de choisir ce qu'il veut faire dans la limite du respect des autres et des règles de vie. Il doit pouvoir être seul ou avec ses copains, se reposer, lire, jouer ou ne rien faire, faire une activité / un jeu seul ou avec un animateur.

Le temps d'activité : C'est un temps ludique, de découverte, préparé et animé par les animateurs du périscolaire ou par un intervenant. L'activité se termine avec le rangement du matériel et de la salle auquel les enfants participent.

Toutes les activités et animations doivent être prétextes à découvertes, apprentissages, plaisirs... L'activité n'est pas une fin en soi : le résultat importe peu, c'est l'expérience qui compte. Dans l'absolu, l'enfant n'est pas obligé d'y participer, des aménagements doivent être prévus et adaptés selon les possibilités. Les « coins permanents autonomes » restent accessibles pour les enfants qui décrochent durant l'activité ou qui refusent d'y participer.

Pour le périscolaire du soir, le temps de sortie des écoles : Les déplacements jusqu'au site d'accueil périscolaire se font selon les règles de sécurité et dans une grande vigilance de la part de l'animateur. Au-delà de l'aspect sécurité de ce moment, c'est aussi le premier contact entre l'enfant et l'animateur. C'est aussi le moment du relais entre l'école et un adulte responsable de l'enfant.

Les modalités de participation des mineurs

Les enfants sont acteurs de leur temps de loisir, ils ont la liberté de choix de participer ou non. Un temps d'échange est toujours prévu selon l'âge des enfants pour qu'ils puissent échanger avec les animateurs sur les activités et animations. Au quotidien, les animateurs doivent s'adapter aux envies et besoins des enfants. Les enfants peuvent participer ou non à l'activité proposée. Les enfants sont généralement sensibilisés à l'activité et sont invités à tester. En cas de refus de l'enfant, il est toujours proposé une activité autonome.

Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

L'un des axes principaux retenu pour ce PEDT est « Ecole Inclusive et Lutte contre les discriminations ». Pour cela, un travail de coordination des acteurs est mis en place pour favoriser l'échange d'informations. La communication avec les parents est primordiale, il s'agit donc d'informer et de sensibiliser les familles afin d'assurer un meilleur repérage des difficultés des enfants à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap pour in fine améliorer leur prise en charge. De plus, un travail sur les aménagements dans les écoles est mené dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

En parallèle, des sessions de sensibilisation aux handicaps en lien avec la mission Ville inclusive et le contrat de santé local (CLS), sont mis en place sur le temps scolaire et périscolaire à destination de tous les enfants.

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

Les ATSEM et les agents d'encadrement de la restauration scolaire sont formés à l'encadrement des enfants en situation de handicap. Des formations internes et régulières sur le thème de l'accueil des enfants en situation de handicap ou l'autisme sont mises en place. De plus, les agents ont accès au catalogue du CNFPT qui propose de nombreuses formations qualitatives sur cette thématique.

Attachée à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions, la Ville de Metz a signé une convention d'accompagnement avec le CMSEA. Les éducateurs spécialisés du CMSEA interviennent sur tous les temps périscolaires pour former les animateurs et accompagner les enfants, notamment atteints de troubles autistiques.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

L'accueil des enfants en situation de handicap nécessite la mise en place d'un accompagnement personnalisé de la famille. Des rencontres multi-acteurs permettent de définir le meilleur accueil possible, formalisé par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les PAI sont mis en place avec les parents. Un premier contact est pris avec la famille et le médecin scolaire, par la référente de territoire du Pôle Education. En tout début d'année, les référentes échangent les informations avec les directions d'écoles et communiquent auprès des familles la procédure pour la mise en application du PAI sur les temps périscolaires, les possibilités de repas et d'accueil périscolaire. Les référents territoriaux sensibilisent l'ensemble des intervenants éducatifs sur la situation de l'enfant pour adapter sa prise en charge.

Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs

Dans les associations périscolaires du soir, les équipes sont composées d'animateurs permanents, principalement en CDI ou CDII (contrat à durée indéterminée intermittent). La qualification de l'équipe répond à la réglementation du Ministère de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale, soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans en taux réglementaire. La Ville a fait le choix de ne pas appliquer les taux d'encadrement desserrés. L'animateur est porteur du projet pédagogique, il se doit de l'avoir assimilé et de le mettre en œuvre au quotidien. Il est particulièrement important ici que ce dernier se pose comme garant d'un temps de loisirs

éducatif. Le directeur quant à lui est le garant de la sécurité physique et affective des enfants, de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il gère les relations avec les différents partenaires. Le directeur de l'ACM organise chaque semaine une réunion de l'ensemble des animateurs pour préparer les activités, faire le bilan de la semaine et organiser l'accueil de la semaine à venir.

Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

L'accueil du matin se déroule dans les écoles avec des accueils maternel et élémentaire séparés quand la configuration de l'école le permet.

La pause méridienne se déroule dans les 24 restaurants, puis dans les espaces aménagés dans les écoles concernées après les transports (une cour aménagée, un espace de sieste pour les écoles maternelles, un espace de repos, des espaces d'activités manuelles, sportives et ludiques, des espaces d'échanges et de médiation)

Le périscolaire du soir et du mercredi matin a lieu dans les écoles avec des équipements aménagés, des salles aménagés ou dans les locaux des associations périscolaires.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui Non Autre précisez.....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

(valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Oui Non

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), le pôle éducation de la Ville de Metz met en œuvre depuis 2016 un plan d'aménagements des écoles sur 9 ans pour un budget total d'environ 10 millions d'euros pour les rendre accessibles à tous. De plus, les nouvelles constructions ou les réhabilitations répondent à toutes les obligations en termes d'accessibilité et offre un accueil de qualité pendant la pause méridienne et le temps du périscolaire du soir.

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui Non Autre précisez.....

Des conventions d'occupation des locaux sont établies pour chaque année scolaire avec les associations organisant des activités périscolaires au sein des structures municipales.

La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- ❖ Communication relative aux projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et exemples éventuels d'actions ou de parcours éducatifs déclinés sur les temps scolaire et périscolaire :

Afin de respecter les rythmes de vie de l'enfant, il convient de veiller à la complémentarité des activités proposées sur chaque temps dans le respect des compétences et des besoins de chacun. Il convient de renforcer la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants sur les temps hors scolaires.

Pour ce faire, les associations sont invitées à participer aux conseils d'écoles, des temps d'échange entre associations et écoles sont prévus en formalisant un temps de concertation trimestriel entre les équipes enseignantes et les équipes des temps périscolaires.

Le Pôle éducation met en place des temps d'échange sur les actions éducatives de la Ville pour une meilleure lisibilité de l'offre municipale et soutient les projets communs écoles et associations.

Le PEDT est présenté aux parents d'élèves, notamment lors d'une réunion avec les parents d'élèves élus. Les grands axes du PEDT sont repris dans tous les projets pédagogiques des associations qui interviennent sur les temps périscolaires. Ces projets pédagogiques sont disponibles pour les familles et présenter aux parents de manières synthétique. Ils sont envoyés tous les ans au Pôle Education.

Voici un exemple d'action :

- L'organisation de la journée des droits de l'enfant tous les ans en novembre (dans le cadre du Titre Ville Amie des enfants de l'UNICEF)

- ❖ Exemples de collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (tels que liens inter-directions, communication relative aux projets pédagogiques et d'école, mutualisation de matériel ou de locaux, modalités de pilotage partagé) :

Les associations sont invitées à participer aux conseils d'écoles. Par ailleurs, la majorité des locaux scolaires et périscolaires sont mutualisés sur les différents temps de l'enfant (BCD, salles d'activités, gymnases, ...).

Quelques exemples de projets de collaborations enseignants/animateurs.

- Les "coins nature" : Des "coins nature", comme des jardins potagers, sont installés dans les écoles sur demande des écoles.

L'ensemble des intervenants sur les temps scolaire et périscolaires utilisent ce projet comme support pédagogique. L'association périscolaire du soir assure la continuité sur temps périscolaire et lors des centres de loisirs estivaux.

- Les projets autour de l'égalité filles-garçons : Comme les Egalistiques

Les enseignants sont invités à suivre une formation de deux jours sur les questions d'égalité filles/garçons et des agents municipaux en charge de l'animation sur la pause méridienne, les Atsem et les animateurs périscolaires du soir participent à la formation. Ces formations interprofessionnelles sont utiles pour développer des actions enseignants-animateurs dans le cadre des Égalistiques et des aménagements des cours d'écoles.

- ❖ Modalités d'organisation des transitions entre l'école et l'accueil du mercredi s'il y a école le matin : Où le déjeuner a-t-il lieu ? Qui organise le déjeuner ? Où l'accueil de loisirs se déroule-t-il ? Qui conduit les enfants pendant le trajet vers le lieu de déjeuner et le lieu de l'accueil de loisirs ? Comment les différents professionnels communiquent-ils ?

Le mercredi n'étant pas une journée scolaire, il se découpe en deux temps. Le plan mercredi matin et ensuite l'accueil en centre de loisirs. Pour maintenir la continuité de service afin que toutes les familles aient une solution sur l'ensemble de la journée de mercredi, il est prévu et budgété que les enfants, dont les parents le souhaitent, soient récupérés sur les lieux du périscolaire du mercredi matin et emmenés sur les lieux des associations en charge du mercredi après-midi.

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- ❖ Modalités d'inclusion des enfants avec des besoins de prise en charge particuliers ou en situation de handicap (personnel dédié, formation des personnels, aménagements des locaux ou du matériel, activités mises en place) :

Des animateurs supplémentaires ont été mobilisés dans les accueils dont les enfants ont des besoins de prises en charge particulière. De plus, les ATSEM et les agents d'encadrement de la restauration scolaire sont formés à l'encadrement des enfants en situation de handicap. Enfin, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), le pôle éducation de la Ville de Metz met en œuvre depuis 2016 un plan d'aménagements des écoles pour les rendre accessibles à tous. Toutes les nouvelles constructions ou les réhabilitations répondent à toutes les obligations en termes d'accessibilité et offre un accueil de qualité pendant la pause méridienne et le temps du périscolaire du soir.

- ❖ Mesures favorisant le développement de mixité sociale et de compréhension interculturelle (diversité des publics, activités de découverte de la culture de l'autre etc.) :

L'un des axes principaux retenu pour ce PEDT est « Ecole inclusive et lutte contre les discriminations » Pour favoriser la mixité sociale et favoriser un accès égal à tous les enfants messins, une tarification échelonnée qui tient compte de la composition et des revenus des familles a été mise en place pour l'ensemble des activités périscolaire proposées.

Des activités spécifiques sont proposées dans des écoles des quartiers populaires comme l'apprentissage de l'allemand dès la maternelle. En proposant ce type d'activités ces écoles deviennent plus attractives ce qui favorise la mixité

sociale.

Pour favoriser la compréhension interculturelle, le cahier des parents, un support explicatif du système scolaire est traduit en 5 langues (anglais, allemand, arabe, turc et russe) en plus du français. Un travail de mise à jour de ce support est court pour correspondre à l'organisation de la semaine de l'enfant.

De plus, le Pôle Education a été sollicité dans le cadre de la labellisation Cité Educative d'un des quartiers de la Ville, ainsi que dans la rédaction du schéma de lutte contre les discriminations et du schéma de cohésion sociale. Ces labels et schémas alimentent le PEDT et permettent de réfléchir autour de la place de l'éducation dans la mixité sociale et la compréhension interculturelle.

❖ Éléments relatifs à la tarification : est-elle échelonnée ? Selon quels critères ?

La Ville de Metz propose une tarification échelonnée qui tient compte de la composition et des revenus des familles. La grille tarifaire comprend 10 tranches, les tarifs varient selon le quotient familial. La Ville de Metz harmonise l'ensemble des tarifs des activités d'accueil du matin, de la pause méridienne, du périscolaire du soir, de l'aide aux devoirs et du mercredi matin pour favoriser un accès égal à tous les enfants messins. Cette centralité facilite également la vie des familles messines pour les inscriptions, les réservations et le paiement.

Concernant la pause méridienne : afin de permettre aux enfants, d'accéder à un repas équilibré et de qualité sans éviction pour des raisons financières, la Ville propose à la première tranche tarifaire une pause méridienne à 1 €.

❖ Modalités de communication avec les familles

Comme pour la communication vis-à-vis du PEDT, les familles ont accès aux informations via différents outils de communication :

L'interface numérique, de l'espace famille est un site internet dédié aux familles ayant des enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire. Il dispose d'un accès public et d'un accès privé accessible après création d'un compte personnel. On y retrouve également des actualités du PEDT et des temps scolaires et périscolaires.

Le Journal des écoles est publié au moins trois fois par an, à l'automne, au printemps et en été. Il présente toute l'actualité des activités et événements qui ont eu lieu ou vont avoir lieu dans les 65 écoles et groupes scolaires de la Ville. L'affichage dans les écoles permet de renseigner les familles sur les menus à la restauration scolaire, les programmes des activités sur les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne, du périscolaire du soir et le programme d'Entr'Act.

Des articles dans le Metz Mag afin de communiquer les annonces importantes comme le changement des rythmes scolaires ou la mise en place d'un nouveau PEDT.

Des supports type plaquette peuvent également être créés et distribués pour présenter les activités telles que l'aide aux devoirs.

Le contact par email pour informer les parents d'élèves est également possible.

Une réunion est également organisée chaque année avec les parents d'élèves élus volontaires pour leur présenter le Pôle Éducation et les politiques éducatives menées à Metz. Les parents volontaires sont associés au Comité de Suivi et d'évaluation du PEDT.

Le Pôle Education communique aussi sur les réseaux sociaux et le site de la Ville. Afin de toucher un maximum de personnes la communication se fait via différents supports. Pour coller au plus près des attentes et des habitudes des familles, les parents ont été interrogés lors du questionnaire d'évaluation du PEDT et cela a donné lieu à un groupe de travail sur la meilleure façon de leur transmettre les informations et quels types d'information ils souhaitaient recevoir.

Mise en valeur de la richesse des territoires

La mise en valeur de la richesse du territoire au sein des Accueils Collectifs de Mineurs est un objectif structurant du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Metz. A ce titre, plusieurs initiatives concrètes peuvent être citées en exemple :

- Création de « mon passeport culturel » utilisé en classe et en accueil périscolaire pour inciter les enfants à découvrir la richesse culturelle de la Ville en visitant avec ses parents ou sur les temps collectifs les lieux culturels messins. (Porte des Allemands, Musée de la cour d'or, le FRAC, Centre Pompidou...). Mon passeport culturel s'accompagne de la construction d'un parcours culturel des enfants messins, adapté à leur âge et diversifié (spectacle vivant, œuvres plastiques, patrimoine, éducation à l'image, ...). Cet outil est créé dans le cadre de la démarche 100% EAC
- Afin d'exploiter l'offre des bibliothèques et médiathèques de Metz, des parcours pédagogiques sont proposés aux écoles avec une visite d'une structure culturelle (visite d'exposition, Théâtre...) et la participation à des ateliers menés par les Médiathèques.
- Le Cloître des Récollets, haut lieu de l'écologie urbaine, est identifié comme un lieu incontournable fédérant multiples associations œuvrant dans le champ du Développement Durable, pouvant accueillir des actions éducatives sur le sujet mêlant environnement et patrimoine.
- Dans le cadre du projet « l'Herbier de mon quartier » les enfants sont amenés à découvrir le patrimoine naturel autour de son école.

Des associations et animateurs extérieurs peuvent intervenir hors du temps scolaire comme les CPN coquelicot qui propose des activités en lien avec l'environnement et la richesse naturelle de la Ville de Metz.

Les clubs de sport interviennent également comme par exemple l'ASPTT Metz qui propose une découverte du Judo sur les accueils périscolaires.

Dans certains quartiers où sont situées les écoles se mêlent de nombreuses cultures. Ainsi les associations périscolaires invitent les parents à participer à des activités pour partager avec les enfants leurs savoirs, traditions et tout ce qui fait la richesse de leur culture (ateliers cuisines, café des parents, ...).

Enfin de nombreuses associations fonctionnent en grand partie grâce à l'intervention des bénévoles acteurs de leur territoire, notamment issus du Comité de Quartier.

Le développement d'activités éducatives de qualité

La Ville de Metz s'attache à ce que les activités proposées hors temps scolaire soient diverses tout en recherchant une cohérence globale et respectant les objectifs pédagogiques et les temps de loisirs des enfants. Pour ce faire, les associations intervenant sur ces temps doivent respecter un cahier des charges inclus dans le marché périscolaire de trois ans. Hors du temps scolaire, les différents intervenants ont pour mission de favoriser le développement d'activités culturelles, sportives et citoyennes sur les différents temps de l'enfant.

L'inscription de la Ville de Metz dans le label Plan mercredi et dans le respect de sa charte qualité permet d'offrir aux enfants des activités dans le prolongement du temps scolaire. Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement sont notamment privilégiées.

Au travers du Projet Educatif de Territoire, la Ville de Metz a structuré l'ensemble des ressources du territoire pour enrichir les temps d'accueil périscolaires. Ainsi, coordonnés par le Pôle Education, services municipaux et acteurs locaux sont à disposition des organisateurs périscolaires pour enrichir leurs activités, en visant principalement les activités culturelles (résidences d'artistes, parcours culturels, accès aux Bibliothèques-Médiathèques, spectacles jeunes publics...), sportifs (mobilisation des clubs sportifs, piscines et équipements sportifs municipaux, école des sports, ...)

et liées à l'environnement (Coins de nature, actions en partenariat avec les CPN Coquelicot, sensibilisation à la propreté urbaine et au tri des déchets, ...).

Membres du Comité de Pilotage du PEDT, les fédérations d'éducation populaire partenaires ont également élaboré **des ressources pédagogiques libres de droit destinées aux organisateurs d'accueils de loisirs, en lien avec les Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le Ministère de la Culture.**

La Ville de Metz veille, dans le cadre de son marché public, à ce que les cycles d'activités permettent aux enfants de mobiliser de manière ludique les connaissances acquises pendant les enseignements.

Les modalités d'évaluation de l'accueil

Signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse et d'un Projet Educatif de Territoire, la Ville de Metz évalue chaque année dans le cadre d'un Comité Technique avec les représentants associatifs les projets pédagogiques ainsi que l'accueil des jeunes mineurs sur temps périscolaires.

En parallèle, via l'Espace famille et le Comité de suivi et d'évaluation du PEDT, la Ville de Metz sollicite régulièrement l'avis des parents, via des questionnaires en ligne et des groupes de travail avec les parents.

Le Pôle Education sollicite annuellement l'avis des enfants au travers du Conseil Municipal des Enfants, chargé de mener une enquête auprès des élèves d'âge élémentaire sur les temps périscolaires.

Enfin, dans le cadre de son marché périscolaire, la Ville de Metz est amenée à effectuer des contrôles inopinés sur les sites périscolaires pour s'assurer du respect du cahier des charges et de la charte qualité plan mercredi. De plus, chaque association en charge du périscolaire du soir et du mercredi matin ont mis en place un système d'évaluation qui leur est personnel comme des grilles d'évaluation mensuelles ou des entretiens d'évaluation. Précisées pour certaines dans leur projet pédagogique, dont le Pôle Éducation à accès.

SIGNATAIRES DU PROJET

Acteurs locaux

Le responsable légal (titre et nom)	Président(e) de l'association périscolaire
Partenaire local 1(titre et nom)	Partenaire local 2(titre et nom)
Partenaire local 3(titre et nom)	Partenaire local X(titre et nom)

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale : Olivier COTTET	Le Directeur de la CAF de Moselle : Laurent PONTÉ	Le Préfet de Moselle : Didier MARTIN
		 <p>Labellisation</p> <p>Oui - non</p>
<p>Le Maire de Metz, Président de Metz Métropole, Membre honoraire du Parlement : François GROSDIDIER</p>		



EVALUTATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2018-2021 (PEDT)

Questionnaire adulte

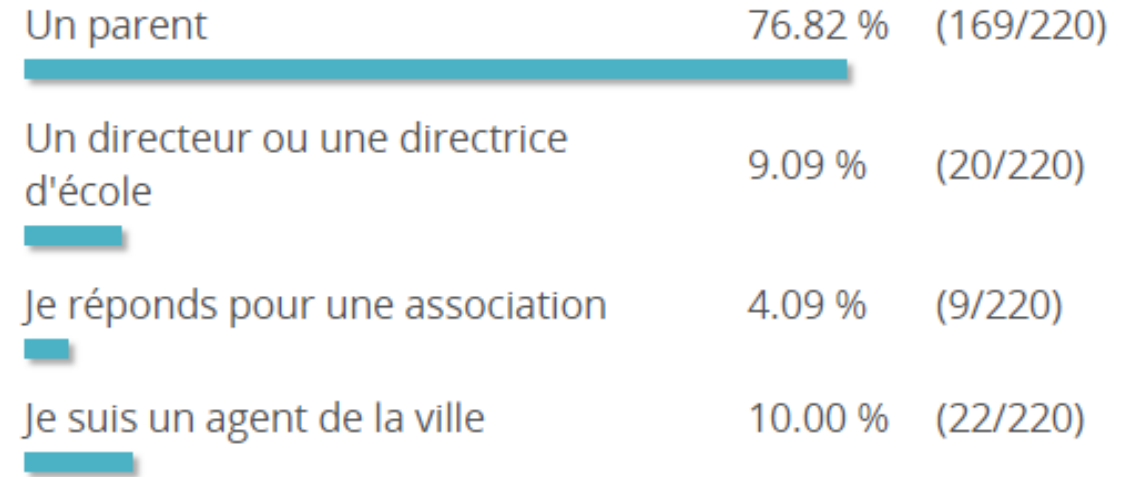
SOMMAIRE

- ✓ Méthodologie et identification
- ✓ Connaissance
- ✓ Satisfaction
- ✓ Existant et pistes d'amélioration
- ✓ Thématiques de travail

MÉTHODOLOGIE ET IDENTIFICATION

Questionnaires en ligne diffusés via e-mails

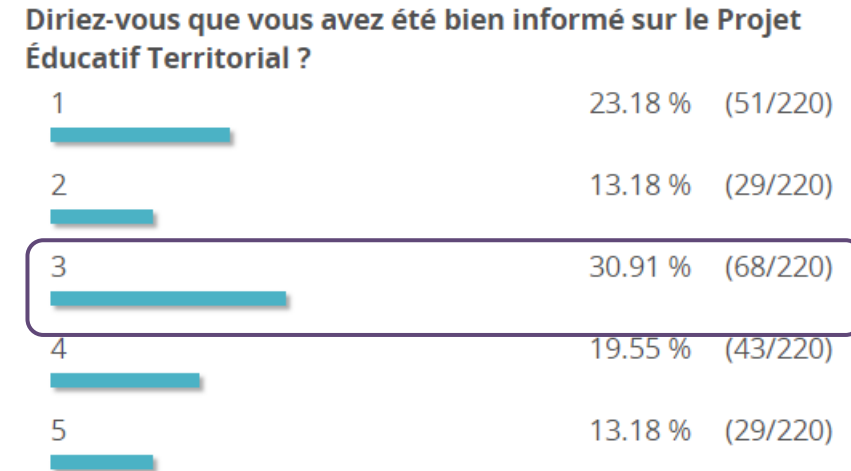
220 répondants :



Questionnaires administrés entre le 9 juin au 6 juillet 2021

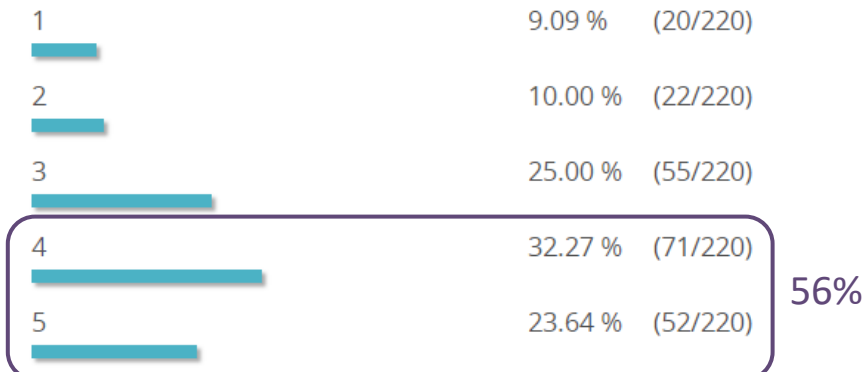
CONNAISSANCE

Peu informés sur le PEDT...



...mais les répondants se disent bien informés sur les activités scolaires et périscolaires

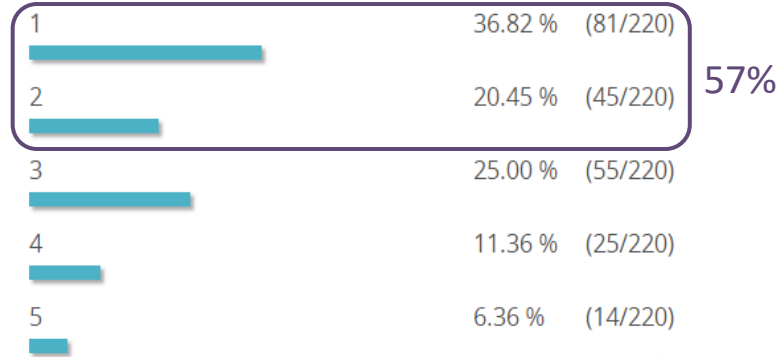
Diriez-vous que vous avez été bien informé sur les activités scolaires et périscolaires ?



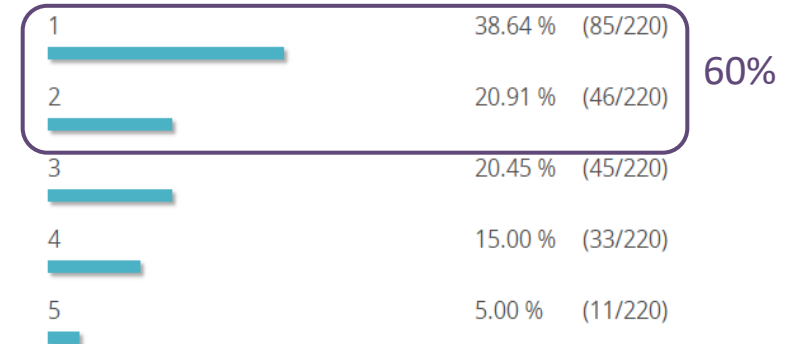
CONNAISSANCE

L'offre d'activités à destination des enfants trop peu connue

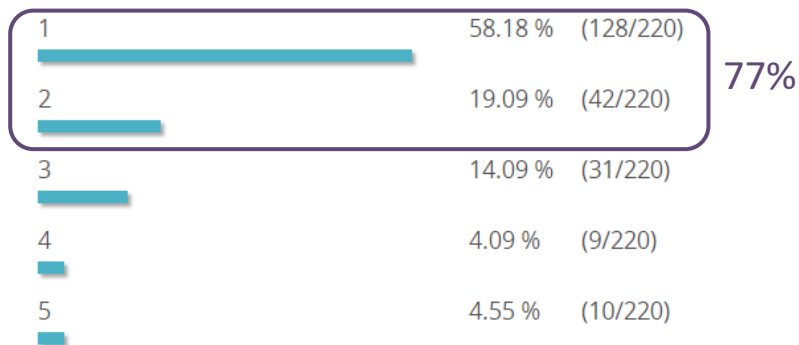
Connaissez-vous l'offre sportive destinée aux enfants ?



Connaissez-vous l'offre culturelle destinée aux enfants ?



Connaissez-vous l'offre numérique de la Ville de Metz destinée aux enfants ?



SATISFACTION

Des points de satisfaction

Pensez-vous que la Ville apporte une réponse adaptée quant à la coordination et l'information entre les temps scolaire et périscolaire ?



Pensez-vous que la Ville de Metz apporte une réponse adaptée aux besoins des plus petits ?



Pensez-vous que la Ville de Metz apporte une réponse adaptée dans la lutte contre les violences et le harcèlement ?



SATISFACTION

Merci pour cette **possibilité de participation** des différents protagonistes.

Je vois qu'il y a beaucoup de **sources d'information**, c'est bien !

Je trouve la ville de Metz **bien impliquée** pour nos enfants.

Bonne **diversité des différents projets** sociaux éducatifs

Sur le site web de la mairie/les infos en local, tout est **bien expliqué** et les **actions ont l'air riches**.

Je suis très satisfaite de l'**encadrement** proposé au sein des écoles fréquentées par mes enfants. **L'ensemble des professionnels est très impliquée.**

Ecole avec une classe spécifique pour les enfants autistes en maternelle et un dispositif ULIS en primaire : **Très bien organisé !**
Agréable de voir **des enfants bien pris en charge** et bien intégrés avec les autres !

EXISTANT ET PISTES D'AMÉLIORATION

Principe d'égalité entre les écoles

- La dotation de la Ville est **la même pour tous les élèves** / Egal accès aux aides au transport et projet

Les locaux respectent les normes

- Travaux dans les écoles selon l'état et le diagnostic : **3 millions de travaux en 2021** pour rénover des espaces scolaires ou périscolaires

La semaine de 4 jours

- **Cette mesure, prise dans l'intérêt des enfants, a été validée à plus de 87%** par l'ensemble des 65 conseils d'école consultés.

BESOINS DES TOUT PETITS

Existant

- La transition crèche école va se remettre en place et travail du coté de la petite enfance avec notamment un poste dédié à la parentalité et des événements ponctuels
- Davantage de temps de sieste avec la semaine de 4 jours
- Une ATSEM en plus par école quand il y a des très petites sections
- Les maternelles mangent en premier pour qu'ils aillent à la sieste plus tôt en accord avec l'Education Nationale

Pistes d'amélioration

- Réflexion de sieste pour certains enfant de moyenne section
- Autres solutions? Autres propositions ?

HARCELEMENT ET VIOLENCE

Existant

- Action de sensibilisation par secteurs sur certains sites à destination des enfants et des adultes
- Exemple de la charte de la non-violence sur certaines écoles

Pistes d'amélioration

- Généraliser ces actions de sensibilisation avec les acteurs de terrain
- Meilleur échange d'informations entre tous les intervenants éducatifs
- Autres solutions? Autres propositions ?

LES TEMPS PERISCOLAIRES – EXISTANT

Existant – Pause Méridienne

- Formation en interne des chargés d'animation et des agents d'encadrement
- Des enfants satisfaits de la nourriture
- Qualité des produits : menus équilibrés réalisés par une diététicienne
- Possibilité de déjeuner avec son enfant une fois par mois
- Entr'act va reprendre
- Formation en interne
- Campagne de recrutement constante

Existant – Péricolaire du soir

- Nouveau marché et donc nouvelles demandes notamment sur la communication aux familles
- Réservation en ligne existante
- Respect des taux d'encadrement
- Coordination entre temps scolaire et périscolaire pour la sécurité des enfants et responsabilité partagée
- Règlement intérieur du périscolaire
- Droit de l'enfant de ne rien faire

LES TEMPS PERISCOLAIRES – PISTES D'AMÉLIORATION

Pistes d'amélioration

- Affichage des planning des activités proposées sur les temps périscolaires
- Support de communication à faire connaitre
- Demander aux associations de diffuser leur planning d'activité
- Travail avec le fournisseur du logiciel de réservation
- Autres solutions? Autres propositions ?

COMMUNICATION

Existant

- L'Espace Famille à jour ainsi que le site de la Ville de Metz
- Sms en cas d'urgence et email pour d'autres informations
- Quelques supports papiers transmis par l'intermédiaire des enfants
- Diffusion de version papier et numérique des menus retravaillés donnant plus d'information

Pistes d'amélioration

- Quels sont les meilleurs vecteurs de communication ?
- A quelle fréquence ?
- Sujets qui vous intéressent ?
- Autres solutions? Autres propositions ?

THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Thèmes proposés dans le questionnaire

N°1 - Santé et bien-être

N° 2 - Culture et Citoyenneté

N°3 - Développement Durable et Environnement

N°4 - Ecole Inclusive

THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Autres Thèmes proposés





SEPTEMBRE 2021



EVALUTATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2018-2021 (PEDT)

Questionnaire enfants

SOMMAIRE

- ✓ Méthodologie
- ✓ Satisfaction de services
- ✓ Résumé axe par axe
- ✓ Souhaits des enfants

MÉTHODOLOGIE

- Questionnaire coconstruit avec les chargés d'animation
- Entre le 26 avril et le 24 mai 2021 - Sur le temps de la pause méridienne
- 480 questionnaires distribués - 316 exploitables
- Répondants entre 8 et 12 ans - Elèves du CE2 au CM2

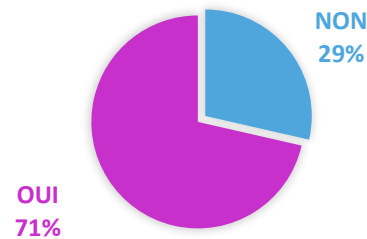


SATISFACTION SERVICE

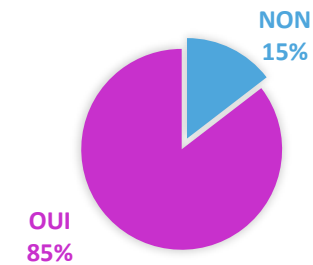


- Les enfants sont satisfaits de toutes les activités périscolaires

activités du mercredi matin



activités du midi



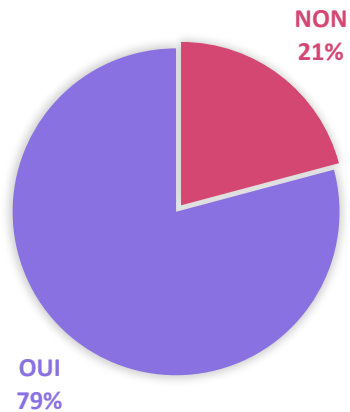
- Les enfants trouvent qu'on leur demande leur avis pour les activités périscolaires
- Les enfants apprécient avoir les mêmes animateurs sur tous les temps périscolaires



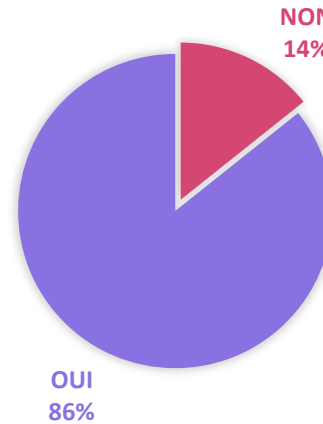
AXE 1 : VILLE EDUCATRICE CULTURELLE, SPORTIVE ET NUMÉRIQUE

Veux-tu faire plus d'activités ...

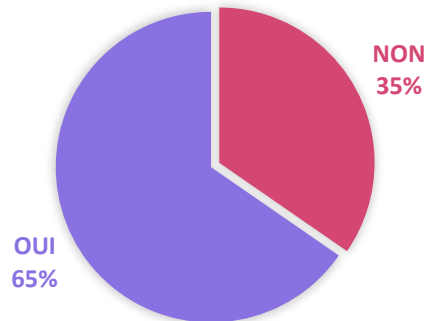
culturelles ?



sportives ?



Souhaitez-tu être formé aux bons usages des outils numériques ?



AXE 1 : SPORTS DEMANDÉS PAR LES ENFANTS



1 - Avec le football



2 - Sans le football



AXE 2 :VILLE EDUCATRICE INCLUSIVE, ACCUEIL DES PARENTS ET ACCOMPAGNEMENTS DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS



Handicap – inclusion :

Nécessité de sensibiliser les enfants sur ces thèmes

Participation des parents :

Nécessité de travailler sur leur implication



AXE 3 : VILLE EDUCATRICE CITOYENNE ET BIEN ÊTRE DES ENFANTS

Non violence :

Bonne connaissance des activités proposées

Demandeurs de plus d'activités

Ecologie :

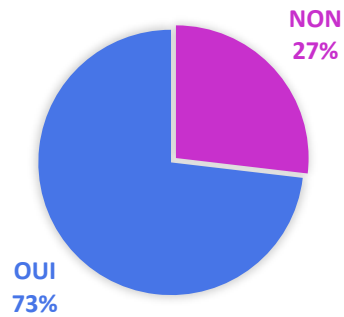
Bonne connaissance des activités de sensibilisation



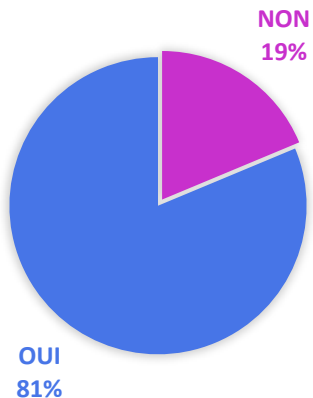
AXE 3 : ACTIVITÉS DEMANDÉES

Veux-tu faire plus d'activités sur ...

l'environnement ?



les droits de l'enfant ?



... et d'autres sujets ?



AXE 4 : VILLE EDUCATRICE : MIXITÉ SOCIALE, ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS ET ATTRACTIVITÉ DES ÉCOLES DANS LES QPV

Egalité Filles – Garçons / Discrimination :

Nécessité de sensibiliser les enfants sur ces thèmes

Idées d'activités pour donner envie aux autres enfants de venir dans ton école :



SOUHAITS

N°1 – Santé et Bien-Etre

N°2 - Développement Durable et environnement

N°3 - Ecole inclusive : Tous égaux !

N°4 - Culture et Citoyenneté : Tu es le citoyen de demain !





SEPTEMBRE 2021



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024 (PEDT)

Réunion de travail et d'échange
Mercredi 10 Novembre 2021

ORDRE DU JOUR



Mot d'introduction des élues



Le Projet Éducatif de Territoire



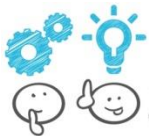
Partenariats



Démarche et Calendrier 2021



Bilan du PEDT 2018-2021



Groupes de travail du PEDT 2021-2024

Madame STÉMART Anne

Adjointe au Maire

Education et Affaires Scolaires

Conseillère de l'Eurométropole de Metz

Vice-Présidente du Conseil

Départemental de la Moselle

Madame AUDOUY Caroline

Adjointe au Maire

Temps périscolaires et Plan

Mercredi



LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de **proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la **complémentarité des temps éducatifs**.
Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une **démarche partenariale** avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. »

Bulletin officiel n° 12 du 21 mars 2013 - Écoles maternelles et élémentaires



LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Qu'est-ce-que c'est ?





PARTENARIATS

■ **Partenaires Institutionnels**

- Education Nationale
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Caisse d'Allocations Familiales
- Mairie de Metz

■ **Partenaires techniques**

- Agents de la Ville de Metz
- Directeurs d'école
- Associations périscolaires
- Parents d'élèves



DEMARCHE ET CALENDRIER 2021

- **Evaluation du PEDT 2018-2021 (avril-septembre)**
 - Mise à contribution des parents d'élèves, des associations périscolaires des directeurs d'écoles et des agents de la ville via un questionnaire en ligne
 - Mise à contribution des enfants via un questionnaire papier
 - Bilan

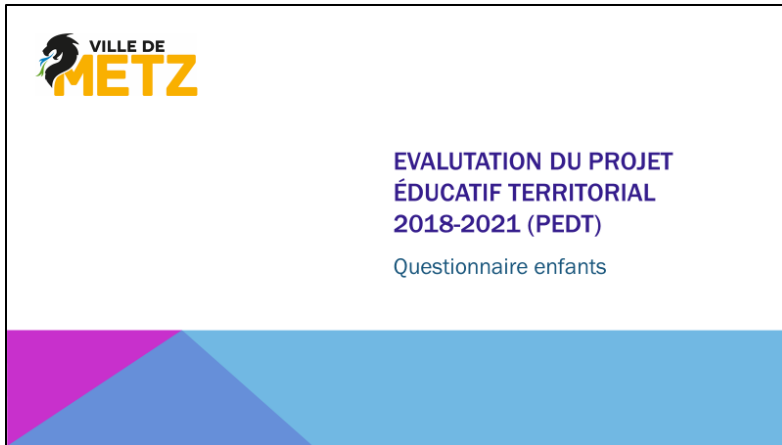
- **Ecriture du PEDT 2021-2024 (septembre-décembre)**
 - Rencontre avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
 - Réunion de travail et d'échange sur le PEDT 2021-2024
 - Signature du nouveau PEDT

- **Mise en avant Metz Ville Educatrice et Metz Ville Amie des enfants de l'Unicef**





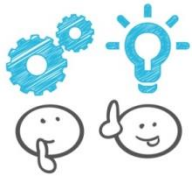
BILAN DU PEDT 2018-2021



Une évaluation par questionnaire
auprès des enfants

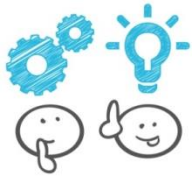
Une évaluation par questionnaire
auprès des adultes





GROUPES DE TRAVAIL DU PEDT 2021-2024

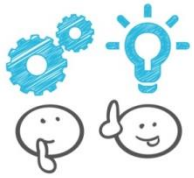
- Culture et Citoyenneté
- Développement Durable et Environnement
- Ecole Inclusive et lutte contre les discriminations
- Santé et Bien-être des enfants



CULTURE ET CITOYENNETÉ

Sujets du groupe de travail

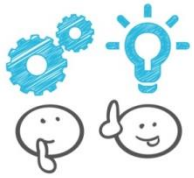
- Participation des enfants à la vie de la cité
- Favoriser et former au bon usage du numérique
- Favoriser l'apprentissage des langues (anglais et allemand)



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Sujets du groupe de travail

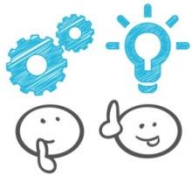
- Favoriser les déplacements à pied pour se rendre à l'école
- Le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation au bien-être animal
- Végétalisation des cours d'écoles



ECOLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sujets du groupe de travail

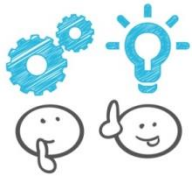
- Aide aux devoirs
- Sensibilisation aux handicaps
- Egalité filles/garçons



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Sujets du groupe de travail

- Les rythmes de l'enfant
- Continuité éducative crèches/écoles
- Le sport à l'école



LA COMMUNICATION

Questions

- Quels sont les meilleurs vecteurs de communication ?
- A quelle fréquence ?
- Les sujets qui vous intéressent ?
- Autres solutions ? Autres propositions ?



NOVEMBRE 2021

Synthèse de la réunion bilan du PEDT 2018-2021

La réunion s'est tenue le mercredi 10 novembre 2021, au Bon Pasteur, à 17h. Elle était animée par le Pôle Education de la Ville de Metz.

Les participants :

- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales ;
- ✓ L'Education Nationale à travers le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Moselle, les Inspecteurs et les directeurs d'école ;
- ✓ Les agents de différents services de la Ville de Metz ;
- ✓ Les associations périscolaires ;
- ✓ Les parents d'élèves ;

53 personnes ont participé à cette réunion (voir liste des participants - page 8)

A l'ordre du jour :

- ✓ Introduction par les élues de la Ville de Metz : Mme Caroline Audouy, adjointe Temps périscolaires et plan mercredi et Mme Anne Stémart, adjointe à l'Education et aux Affaires Scolaires.
- ✓ La présentation de la démarche PEDT par l'Education Nationale représenté par M Mohammed Kamal Inspecteur de l'Education Nationale, de la circonscription Metz Sud et Mme Inès Corinto, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Moselle.
- ✓ Le bilan du PEDT 2018-2021 présenté par M Stéphane Antoine, directeur du Pôle Education et Mme Justine Colomina, chargée de mission PEDT.
- ✓ Les futures orientations pour 2021-2024 présentées par Mme Caroline Audouy.
- ✓ Mise en place des groupes de travail
- ✓ Restitution des quatre premiers groupes de travail
- ✓ Conclusion par Mme Caroline Audouy.

Document de présentation :

Document de Présentation de la Réunion : *Réunion de travail - 10 nov 2021*

Documents Bilan du PEDT 2018-2021 : *Evaluation PEDT enfant et Evaluation PEDT adulte*

Prochaine réunion :

En début d'année 2022

Synthèse des groupes de travail PEDT 2021-2024

Les groupes de travail se sont tenus à suite de la réunion bilan, à partir de 17h45.

Les groupes de travail

- ✓ Mise en place des cinq groupes de travail par thématique :
 1. Culture et Citoyenneté
 2. Développement Durable et Environnement
 3. Ecole Inclusive et lutte contre les discriminations
 4. Santé et Bien-être des enfants
 5. Communication
- ✓ Restitution des quatre premiers groupes de travail par une personne de chaque groupe
- ✓ Conclusion par Mme Caroline Audouy.

Objectifs :

Echanger sur cet axe de travail avec d'autres personnes – Proposer des idées neuves – Coconstruire des actions à mettre en place – Avoir une synthèse des idées (synthèse ci-après)

Travail à faire :

- ✓ Désigner un rapporteur dès le début ;
- ✓ Discuter-échanger-proposer... au sujet de trois thèmes ;
- ✓ 30 minutes pour faire ce travail grâce à la trame fournie ;
- ✓ Une restitution en 5 minutes devant l'ensemble des participants.

Animation :

Trois à quatre thèmes par groupe et une synthèse des échanges à faire.
Un animateur – agent du Pôle Education - par groupe

Prochains groupes de travail :

En début d'année 2022

CULTURE ET CITOYENNETE

1. Participation des enfants à la vie de la cité

- ✓ Eviter les activités passives comme par exemple, mettre les élèves devant des écrans sans explication ni accompagnement.
- ✓ Il faut leur donner la parole et leur laisser le choix, coconstruire avec eux et leur permettre de participer à l'évaluation.
- ✓ Un projet à l'année ou sur une période où ils seraient acteurs et pourraient aller au bout d'une thématique, mais attention à la longueur de l'activité.

2. Favoriser et former au bon usage du numérique

- ✓ Le numérique ne doit pas prendre le dessus sur d'autres activités.
- ✓ Il est à proscrire avant 6 ans (mise en garde contre l'usage précoce des écrans, peuvent avoir une incidence sur l'apprentissage de l'écriture).
- ✓ Il faut viser un usage cadré et accompagné : Il est nécessaire de former les animateurs/accompagnants, etc... toutes les personnes en charge des enfants, ainsi que les parents aux bonnes pratiques du numérique et les sensibiliser aux dangers comme par exemple le harcèlement.
- ✓ Faire découvrir les métiers liés au numérique.
- ✓ Proposition d'un concours tik tok sur les dangers d'internet fait par chaque périscolaire.

3. Favoriser l'apprentissage des langues (anglais et allemand)

- ✓ Le choix des intervenants est primordial / Formation et qualification nécessaires :
Il est impératif qu'ils soient de qualité : Une vraie maîtrise de la langue et une maîtrise de la gestion d'enfants. Par exemple, apprendre une langue via des personnes non ou trop peu qualifiées ou alors avec des intervenants non formés à la gestion de groupes d'enfants sans préparation de l'équipe pédagogique en amont.
- ✓ Avant de se concentrer sur les langues étrangères, il serait plus judicieux de s'assurer de la maîtrise de la langue française. La sensibilisation musicale permettrait de sensibiliser les enfants aux sonorités des langues.
- ✓ Nécessité d'uniformiser l'offre linguistique dans les écoles messines, tant qualitative que quantitative. Tous les élèves d'une même ville étudient la même langue afin de ne pas créer de disparité dans les apprentissages à l'arrivée en 6^{ème}.
- ✓ Importance de la continuité de l'apprentissage.
- ✓ Il serait intéressant de valoriser toutes les langues, dont celles d'origine de certains enfants.

4. Autres thèmes abordés dans le groupe

- ✓ Metz a la chance de compter parmi ses sites le Frac, le centre Pompidou, la galerie faux mouvement et le musée de la cour d'Or. Ces acteurs (qui proposent des animations de qualité pour les enfants dès le plus jeune âge) devraient être davantage sollicités pour sensibiliser les enfants aux arts.

5. Autres thèmes proposés par les élues

- ✓ Formation à la laïcité des intervenants éducatifs ;
- ✓ Lutte contre les violences ;
- ✓ Travail en lien avec « le souvenir français » ;
- ✓ Développement des Classes à horaires aménagés ;
- ✓ Territoire 100% EAC.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1. Favoriser les déplacements à pied pour se rendre à l'école

- ✓ Eviter de tout bétonner.
- ✓ Réprimer les automobilistes.
- ✓ Développer tous les déplacements doux et la sécurisation des déplacements (exemple : favoriser les permis piétons, donner envie avec des parcours avec des choses à voir, créer des parcours).
- ✓ Mettre des abris à vélo et à trottinette dans chaque école.

2. Le gaspillage alimentaire

- ✓ Volet éducation alimentaire :
 - Expliquer comment ça pousse, les composantes des repas...
 - Former les nouveaux (enfants et équipe).
 - Rendre les enfants actifs en les impliquant dans les menus (lien avec le Conseil Municipal Enfant).
 - Utiliser le temps du goûter comme support pédagogique, comme par exemple avec le fruit à l'école pour sensibiliser au fruit.
 - Créer une fresque de l'alimentation.
- ✓ Faire une pesée en fin de repas.
- ✓ Servir en fonction de la faim.
- ✓ Récupérer l'eau des cruches pour l'arrosage.
- ✓ Installer des composteurs dans les restaurants scolaires où les enfants peuvent amener leurs déchets mais attention au suivi.

3. Sensibilisation au bien-être animal

- ✓ Créer des partenariats avec des associations locales par exemple les chiens guides.
- ✓ Travailler sur la vie sous terre et les animaux dans le quotidien.
- ✓ Mettre en place des actions contre l'abandon des animaux de compagnie.
- ✓ Proposer une exposition ou un travail autour de mon animal de compagnie et la place de l'animal en ville.
- ✓ Sensibiliser sur le lien entre les animaux et la viande.
- ✓ Intégrer des rencontres dans le quotidien et favoriser l'observation du milieu naturel.
- ✓ Travailler sur les animaux locaux.

4. Végétalisation des cours d'écoles

- ✓ Être vigilant sur le suivi, pour éviter la création d'un jardin puis l'abandon.
- ✓ Impliquer les utilisateurs sur l'ensemble des temps.
- ✓ Développer ce qui s'entretient facilement comme des carrés de végétalisation spontanée, ou création d'un jardin accessible à tous (ouverture des cours d'école) sans entretien en partenariat avec une association de quartier.
- ✓ Développer les coins nature : un projet sur tous les temps de l'enfant, des espaces sur chaque école, apprendre qu'il n'y a pas de mauvaises herbes, espace d'observation.

5. Autres thèmes abordés dans le groupe

- ✓ Energie / Climat / Air / Eau

6. Autres thèmes proposés par les élues

- ✓ Efficacité énergétique des locaux (écoles et périscolaire) ;
- ✓ Lutte contre la pollution de l'air.

ECOLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

1. Aide aux devoirs

- ✓ Cibler la communication.
- ✓ Proposer des inscriptions directes autre qu'en ligne. Par exemple, avoir un référent dans les écoles pour les inscriptions.
- ✓ Pouvoir s'inscrire en permanence.
- ✓ Permettre aux enfants qui n'ont pas d'aide aux devoirs dans leur école, d'aller dans une autre école.

2. Sensibilisation aux handicaps

- ✓ Favoriser le recrutement AESH.
- ✓ Poursuivre les actions en place.
- ✓ Développer de la formation et de la communication.
- ✓ Poursuivre l'Ad'AP.
- ✓ Faire un inventaire dans chaque école de tous les équipements accessibles.
- ✓ Former le personnel éducatif à l'accueil d'enfants handicapés.
- ✓ Analyser la pratique des enseignants.
- ✓ Développer la semaine du handicap.
- ✓ Faire découvrir les sports adaptés comme par exemple le jeu de boccia.

3. Egalité filles/garçons

- ✓ Faire de l'égalité entre les filles et les garçons est l'une des priorités.
- ✓ Prendre en compte de façon globale/transversale ce sujet dans tous les domaines et activités.
- ✓ Avoir des enseignants formés et sensibilisés sur le sujet.
- ✓ Proposer d'analyser les pratiques professionnels avec une personne extérieure.
- ✓ Développer la formation/sensibilisation/outils.
- ✓ Déconstruire stéréotypes avec la mise en place d'actions obligatoires.

4. Autres thèmes abordés dans le groupe

- ✓ Dans le cahier des charges des associations lors du marché, mettre des points pour celles qui respectent la lutte contre les discriminations ;
- ✓ Enfants handicapés : créer des passerelles entre crèche et maternelle, temps d'échange, immersions pour prévoir l'adaptation de l'accueil des enfants.

5. Autres thèmes proposés par les élues

- ✓ Mise en place d'un référent loisirs handicap ;
- ✓ Agenda d'accessibilité Ad'Ap ;
- ✓ Rendre les activités périscolaires accessibles à tous : Plan mercredi et les autres temps périscolaires (matin, pause méridienne et soir) ;
- ✓ Développer les options rares dans les écoles REP et REP+ ;
- ✓ Accueil des enfants allophones.

SANTE ET BIEN-ETRE DES ENFANTS

1. Les rythmes de l'enfant

- ✓ Mettre en place des interventions de spécialistes, agents municipaux, associations sur les différents temps.
- ✓ Travailler la cohésion, harmoniser les activités périscolaires entre chaque structure.
- ✓ Instaurer une routine pour expliquer aux enfants les changements de repères et d'adultes encadrants. Au-delà de la passation sécurité il convient d'apaiser ce temps en l'expliquant aux enfants, pour les calmer et les intéresser.
- ✓ Mettre en place des actions de formation pour développer la confiance en eux des enfants.
- ✓ A noter : La semaine de quatre jours a permis d'avoir des après-midis mieux construites, plus de temps, une impression plus positive sur l'organisation du temps scolaire.

2. Continuité éducative crèche/école

- ✓ Créer des passerelles entre crèche et maternelle, temps d'échange, immersions pour prévoir l'adaptation de l'accueil des enfants notamment pour les enfants handicapés.

3. Le sport à l'école

- ✓ Articuler les activités sportives associatives après les temps scolaires et une cartographie des activités.
- ✓ Harmoniser l'offre sportif entre les quartiers : problème de locaux pour le sport/activités physique selon les quartiers.
- ✓ Pratiquer une activité sportive au minimum 30 minutes par jour.

4. Autres thèmes abordés dans le groupe

- ✓ Communication non violente et bienveillante des adultes vers les enfants, sur tous les temps. Surtout pour les enfants qui subissent de longues journées ;
- ✓ Travailler sur les conditions d'accueil : temps calmes, lieux plus calmes, traitement phonique des sites ;
- ✓ Pérenniser et développer les dispositifs de prévention/hygiène santé des enfants ;
- ✓ Créer des espaces calmes adaptés aux enfants à besoins particuliers.

5. Autres thèmes proposés par les élus

- ✓ Fruits à la récré ;
- ✓ Restauration scolaire ;
- ✓ Plan mercredi et activités variées (matin, pause méridienne et soir) ;
- ✓ Apprentissage de la natation.

COMMUNICATION

1. Communiquer entre les acteurs de la communauté éducative

- ✓ Privilégier le téléphone ou les e-mails.
- ✓ Mettre en place des temps d'échange lors des passations et les conseils d'école.
- ✓ Information sur le site de la Ville de Metz
- ✓ Eviter les doubles papiers quand c'est dématérialisé.
- ✓ Créer un cahier de transmission aux animateurs pour noter les soucis transmis par l'enseignant. Quand il y a un souci avec un enfant sur tous les temps, tout le monde doit être informé. Quand les problématiques persistent direction école doit informer la direction association.
- ✓ Envoyer aussi aux associations, les documents envoyés dans les écoles comme par exemple le mémo de rentrée.
- ✓ Trouver un système pour une communication plus fluide entre les responsables de restaurant, chargés d'animation et parents d'élève.

2. Communiquer vers les parents - vers les enfants

- ✓ Inciter les parents à aller sur l'Espace Famille.
- ✓ Communiquer en doublon pour les parents séparés – obligation de double signature.
- ✓ Trouver un moyen pour rassurer les parents sur la prise en compte de leur inscription cantine ou périscolaire via le numérique.
- ✓ Distinguer les temps périscolaires du soir et du matin dans l'esprit des parents.
- ✓ S'assurer de la connaissance et acceptation des parents, du règlement des activités périscolaires dès l'inscription.
- ✓ Mettre en place une communication plus ciblée, qui touche leur enfant précisément sinon les parents ne sont pas intéressés.
- ✓ Rendre l'ENT gratuit pour les écoles maternelles (ENT très utilisé par les parents).
- ✓ Distribuer des flyers dans les écoles.
- ✓ Communiquer sur les activités les lundis aux enfants et forum avec les enfants.
- ✓ Attention : Solution à trouver pour les parents ne maîtrisant pas le français.

Liste des participants

NOM Prénom	ORGANISATION
ALLMANG Alix	Association - MJC BORNLY
ANTOINE Stéphane	Ville de Metz - Pôle Education
ATTIVISSIMO Damiana	Association - Du côté des Loisirs
AUDET LAPOINTE Gaspard	Association - Du côté des Loisirs
AUDOUY Caroline	Ville de Metz - Pôle Education
BEALON Laurence	Ecole Elémentaire - Auguste Prost
BERNARD Guillaume	Association - Du côté des Loisirs
BRANET Lucile	Ville de Metz - Politique de la Ville
BRUCKER Françoise	Ville de Metz - Pole Education
CAILLET Pierre	Association - MJC METZ SUD
CAMPREDON Marine	Ville de Metz - Mobilité
CARSLET Patrice	Association - Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire
CHAMBRION Fabien	Association - MJC 4 Bornes
CHERKAOUI Nadiya	Parent d'élève
CICERO Adeline	Association - PEP Lor'EST
COLOMINA Justine	Ville de Metz - Pôle Education
CORINTO Ines	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports 57
DIVOUX Kathy	Ecole Maternelle - Les Petits Poucets
EVARD Stéphane	Education Nationale - Coordonnateur du Réseau REP + de Woippy et Metz-Nord
FLEURY Raël	Parent d'élève
FROELICHER Virginie	Ville de Metz - Pôle Education
GENSON Agnès	Ville de Metz - Pôle Education
GERARD Virginie	Ecole maternelle - La Clairière
GIGLIA Anne	Association - AGORA
GRAVATTE Carole	Parent d'élève
GUIGUES Frédérique	Ville de Metz - Petit Enfance
HAYOTTE Adeline	Association - PEP Lor'EST

NOM Prénom	ORGANISATION
KAMAL Mohammed	Education Nationale - Inspecteur de l'Education Nationale
KHAZROUNI Laurent	Ecole Elémentaire - les Bordes
KIFFER Olivier	Education Nationale - Inspecteur de l'Education Nationale
KORN Virginie	Parent d'élève
LAMBERT Alexis	Ville de Metz - Lutte contre les discriminations
LEBRUN Delphine	Ecole groupe Scolaire - La Seille
LEND A Elisabeth	Association - MCL
LESPAGNOL-GIRARDIN Sophie	Caisse d'Allocations Familiales - Conseillère technique action sociale
LORENZI Frédéric	Association - Pioche
MAGAR Nathalie	Ville de Metz - Pôle Education
MANGIN Julie-Anne	Parent d'élève
MASSON FRANZIL Yvette	Ville de Metz - Ville Inclusive
MERCIER Marilou	Association - Le Quai
NEY Céline	Association - Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire
PAULY Violaine	Ville de Metz - Pôle Education
PIROTH Paul	Ville de Metz - CCAS
POUGET Nicolas	Association - Il était une fois
QUETAND Marylène	Association - MJC BORN Y
RAMAJ Kamela	Association - MCL
REITLER Franck	Ville de Metz - Ingénierie territoriale innovante, économie durable et solidaire
ROGOVITZ Franck	Ville de Metz- Transition Ecologique
SALERNO Maria	Association - Pioche
SENGHOR Christian	Association - Il était une fois
STÉMART Anne	Ville de Metz - Pôle Education
VIALLAT Isabelle	Ville de Metz- Transition Ecologique
ZEW E Virginie	Ville de Metz - Ville Inclusive



Convention

Charte qualité Plan mercredi

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du 16 décembre 2021 relative au projet éducatif territorial (Pedt) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité ;

- Le Maire de la Ville de Metz, dont le siège se situe 1 place d'Armes J.F. Blondel – BP 21025 – 57036 METZ Cedex 01,
- Le Préfet de la Moselle,
- Le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Moselle, agissant sur délégation du recteur d'académie,
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Les associations partenaires ou opératrices

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site planmercredi.education.gouv.fr.

Article 2 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

Article 3 : Engagements de l'Etat

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi

Article 4 - Engagements de la Caf

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi conjointement avec les services de l'État ;
- apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponible.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la convention du projet éducatif territorial.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 7 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

À _____, le

Le Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Vice-Président de la Région Grand-Est
Membre honoraire du Parlement

Le Préfet de la Moselle

François GROSDIDIER

Laurent TOUVET

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des
services de l'éducation nationale
de Moselle

Le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales

Olivier COTTET

Laurent PONTE

Président(e) de l'Association ACS AGORA

Président(e) de la MJC 4 BORNES

Président(e) de FAMILLE DE FRANCE

Président(e) de la MAISON DE LA CULTURE
ET DES LOISIRS

Président(e) du Centre Social ARC EN CIEL

Président(e) de l'Association IL ÉTAIT UNE
FOIS

Président(e) des PEP LOR'EST

Président(e) de la MCJ METZ SUD

Président(e) du Centre Social LE QUAI

Président(e) du Centre Social PIOCHE
ASBH

Président(e) de la MJC DE METZ BORNLY

Président(e) du Centre Social CASSIS

Président(e) de l'Association DU CÔTÉ DES
LOISIRS

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES
DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**
(À renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

**Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels, élémentaires, mixtes / Nombre
de places ouvertes enfants de moins de 6 ans, 6 ans et plus :**

Tableau joint en annexe 2

Activités :

- X activités artistiques
- X activités scientifiques
- X activités civiques
- X activités numériques
- X activités de découverte de l'environnement
- X activités éco-citoyennes
- X activités physiques et sportives

Partenaires :

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipes enseignantes
- X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- X structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- X intervenants associatifs rémunérés
- X intervenants associatifs bénévoles
- X intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- X parents
- X enseignants
- X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MERCREDIS MATIN	ECOLES RATTACHÉES	LIEUX D'ACCUEIL			CAPACITÉ D'ACCUEIL	
		Mixte	Maternel	Elémentaire	MAT	ELEM
AGORA	Elémentaire Jean Moulin	X			20	30
	Maternelle Flûte Enchantée					
	Elémentaire Michel Colucci					
	Maternelle Michel Colucci					
Maternelle les Quatre Bornes	Maternelle Quatre Bornes		X	X	20	20
MJC 4 Bornes	Elémentaire Quatre Bornes					
Elémentaire Château Aumiot	Elémentaire Château Aumiot					
Maternelle Le Trimazo	Maternelle Le Trimazo		X	X	15	20
	Maternelle Arbre Roux					
Centre social Arc en Ciel	Elémentaire Debussy	X			50	80
	Maternelle Chanteclair					
	Elémentaire Saint Eucaire					
	Maternelle Saint Eucaire					
	Elémentaire Gaston Hoffmann					
	Maternelle Saint Maximin					
Elémentaire les Isles	Elémentaire Les Isles	X			25	30
	Maternelle Les Isles					
	Elémentaire Fort Moselle					
	Maternelle Fort Moselle					
Pavillon les Isles maternelle						
Association Il était une Fois	Elémentaire Notre Dame	X			20	20
	Maternelle Saint Martin					
Elémentaire Jean Monnet (salle Europe)	Elémentaire Jean Monnet				25	30
	Elémentaire Emilie du Châtelet					
Elémentaire J Monnet (salle périscolaire maternelle)	Maternelle Clair Matin					
	Maternelle Le Pré Vert					
Restaurant scolaire Plantières	Elémentaire Plantières					
Périscolaire Plantières	Maternelle L'Ile aux Enfants		X	X	20	20
MJC Metz Sud	Elémentaire Sainte Thérèse	X			40	40
	Maternelle Jean Morette					
Elémentaire Auguste Prost	Elémentaire Auguste Prost					
Maternelle Cavalier Bleu	Maternelle Cavalier Bleu		X	X	30	40
Périscolaire la Plaine	Elémentaire Les Pépinières				25	30
	Elémentaire Van Gogh					
	Elémentaire Magny Plaine					
Périscolaire la Moinaudière	Maternelle Les Coccinelles					
	Maternelle La Moinaudière					
Le Quai	Elémentaire Le Graouilly	X			35	50
	Maternelle Les Acacias					
Centre social Pioche	Elémentaire La Seille	X			25	30
	Maternelle Pommier Rose					
	Maternelle Les Plantes					
Elémentaire Camille Hilaire	Elémentaire Camille Hilaire				25	50
	Elémentaire Jean Burger					
	Elémentaire Jean Burger					
Périscolaire Petits Poucets	Maternelle Les Petits Poucets					
	Maternelle Le Pigeonnier					
Périscolaire La Corchade	Elémentaire La Corchade	X			30	40
	Elémentaire le Val					
	Maternelle Les Sources					
	Maternelle Les Chardonnerets					
	Elémentaire Hauts de Vallières					
	Maternelle Hauts de Vallières					
Elémentaire les Bordes	Elémentaire Les Bordes	X			10	10
	Maternelle Les Peupliers					
MJC Metz Borny	Elémentaire Barrès	X			20	25
	Maternelle Mirabelles					
	Elémentaire J Verne					
	Elémentaire Louis Pergaud					
	Maternelle Domaine Fleuri					
	Maternelle Arc en Ciel					
Centre social CASSIS	Elémentaire E Chatrian 1	X			15	25
	Elémentaire E Chatrian 2					
	Maternelle Joyeux Pinsons					
	Maternelle Les Mésanges					
Elémentaire Jean de la Fontaine	Elémentaire Pilâtre De Rozier	X			25	25
	Maternelle Symphonie					
	Elémentaire Jean de la Fontaine					
	Maternelle La Clairière					

CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Annexe 2

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

ASSOCIATION ORGANISATRICE	LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MERCREDIS MATIN	ECOLES RATTACHÉES	LIEUX D'ACCUEIL			CAPACITÉ D'ACCUEIL	
			Mixte	Maternel	Elémentaire	MAT	ELEM
AGORA	AGORA	Elémentaire Jean Moulin	X			20	30
		Maternelle Flûte Enchantée					
		Elémentaire Michel Colucci					
		Maternelle Michel Colucci					
MJC 4 BORNES	Maternelle les Quatre Bornes	Maternelle Quatre Bornes		X	X	20	20
	MJC 4 Bornes	Elémentaire Quatre Bornes					
FAMILLES DE FRANCE	Elémentaire Château Aumiot	Elémentaire Château Aumiot		X	X	15	20
	Maternelle Le Trimazo	Maternelle Le Trimazo					
		Maternelle Arbre Roux					
ARC EN CIEL	Centre social Arc en Ciel	Elémentaire Debussy	X			50	80
		Maternelle Chanteclair					
		Elémentaire Saint Eucaire					
		Maternelle Saint Eucaire					
		Elémentaire Gaston Hoffmann					
		Maternelle Saint Maximin					

CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Annexe 2

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

ASSOCIATION ORGANISATRICE	LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MERCREDIS MATIN	ECOLES RATTACHÉES	LIEUX D'ACCUEIL			CAPACITÉ D'ACCUEIL	
MCL	Elémentaire les Isles	Elémentaire Les Isles	X			25	30
		Maternelle Les Isles					
	Pavillon les Isles maternelle	Elémentaire Fort Moselle					
	Maternelle Fort Moselle						
IL ÉTAIT UNE FOIS	Association Il était une Fois	Elémentaire Notre Dame	X			20	20
		Maternelle Saint Martin					
PEP LOR'EST	Elémentaire Jean Monnet (salle Europe)	Elémentaire Jean Monnet		X	X	25	30
		Elémentaire Emilie du Châtelet					
	Elémentaire J Monnet (salle périscolaire maternelle)	Maternelle Clair Matin					
		Maternelle Le Pré Vert					
PEP LOR'EST	Restaurant scolaire Plantières	Elémentaire Plantières		X	X	20	20
	Périscolaire Plantières	Maternelle L'Ile aux Enfants					
MJC METZ SUD	MJC Metz Sud	Elémentaire Sainte Thérèse	X			40	40
		Maternelle Jean Morette					
DU CÔTE DES LOISIRS	Elémentaire Auguste Prost	Elémentaire Auguste Prost		X	X	30	40
	Maternelle Cavalier Bleu	Maternelle Cavalier Bleu					

CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

ASSOCIATION ORGANISATRICE	LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MERCREDIS MATIN	ECOLES RATTACHÉES	LIEUX D'ACCUEIL			CAPACITÉ D'ACCUEIL	
DU CÔTE DES LOISIRS	Périscolaire la Plaine	Elémentaire Les Pépinières				25	30
		Elémentaire Van Gogh					
		Elémentaire Magny Plaine		X	X		
	Périscolaire la Moinaudière	Maternelle Les Coccinelles					
		Maternelle La Moinaudière					
LE QUAI	Le Quai	Elémentaire Le Graouilly	X			35	50
		Maternelle Les Acacias					
ASBH	Centre social Pioche	Elémentaire La Seille				25	30
		Maternelle Pommier Rose	X				
		Maternelle Les Plantes					
DU CÔTE DES LOISIRS	Elémentaire Camille Hilaire	Elémentaire Camille Hilaire				25	50
		Elémentaire Jean Burger					
		Elémentaire Jean Burger		X	X		
	Périscolaire Petits Poucets	Maternelle Les Petits Poucets					
		Maternelle Le Pigeonnier					

CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

ASSOCIATION ORGANISATRICE	LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MERCREDIS MATIN	ECOLES RATTACHÉES	LIEUX D'ACCUEIL			CAPACITÉ D'ACCUEIL	
PEP 57	Périscolaire La Corchade	Elémentaire La Corchade	X			30	40
		Elémentaire le Val					
		Maternelle Les Sources					
		Maternelle Les Chardonnerets					
		Elémentaire Hauts de Vallières					
		Maternelle Hauts de Vallières					
	Elémentaire les Bordes	Elémentaire Les Bordes	X			10	10
		Maternelle Les Peupliers					
MJC METZ BORNY	MJC Metz Borny	Elémentaire Barrès	X			20	25
		Maternelle Mirabelles					
		Elémentaire J Verne					
		Elémentaire Louis Pergaud					
		Maternelle Domaine Fleuri					
		Maternelle Arc en Ciel					
Centre Social CASSIS	Centre social CASSIS	Elémentaire E Chatrian 1	X			15	25
		Elémentaire E Chatrian 2					
		Maternelle Joyeux Pinsons					
		Maternelle Les Mésanges					

CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Annexe 2

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

ASSOCIATION ORGANISATRICE	LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MERCREDIS MATIN	ECOLES RATTACHÉES	LIEUX D'ACCUEIL			CAPACITÉ D'ACCUEIL	
PEP LOR'EST	Elémentaire Jean de la Fontaine	Elémentaire Pilâtre De Rozier	X			25	25
		Maternelle Symphonie					
		Elémentaire Jean de la Fontaine					
		Maternelle La Clairière					

LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle			X	
6	BOUVET	Xavier			X	
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			PROCURATION A M. HUSSON
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			PROCURATION A MME LUX
11	DAP	Laurent	X			PROCURATION A M. HUSSON
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FIZSON	Eric	X			
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise			X	
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa			X	
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire			X	
23	LAURENT	Pierre			X	
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			PROCURATION A M. LE MAIRE
28	MARCHETTI	Denis			X	
29	MARX	Sébastien				ABSENT
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TER VER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte			X	
38	PITTI	Raphaël	X			
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy			X	PROCURATION A M. MARCHETTI
41	SCHLOSSER	Pauline				EXCUSÉE
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			PROCURATION A M. SCIAMANNA
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			PROCURATION A M. NICOLAS
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			
49	TOCHET	Nicolas			X	
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina			X	
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude			X	
55	VORMS	Michel	X			

Point n° : 13

Objet : Adoption du Projet Educatif de
Territoire et du Plan Mercredi 2021-
2024.

Conseil Municipal du :
16/12/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres
du CONSEIL MUNICIPAL :